

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(51^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 5 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. Rappel au règlement (p. 5473).

M. Gilbert Millet.

2. Loi de finances pour 1992 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5473).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jean-Marie Cambacères, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'action humanitaire.

M. Bernard Stasi, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles et la francophonie.

M. Bernard Bardin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles internationales.

M. Bertrand Gallet, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères.

MM. Gilbert Millet,
Bernard Stasi,
Jean-François Deniau,
M^{me} Michèle Alliot-Marie,
MM. André Bellon,
Jean-Marie Daillet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Ordre du jour (p. 5491).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Gilbert Millet, pour un rappel au règlement.

M. Gilbert Millet. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58.

Je viens d'apprendre un fait extrêmement grave : les C.R.S. sont intervenus à l'usine de Cléon.

Ainsi, le Gouvernement a préféré le camp de la répression à celui de véritables négociations, qui doivent pourtant s'instaurer dans cette entreprise. Depuis plusieurs semaines, les travailleurs de Cléon en grève défendent, à travers leurs salaires, la nécessaire revalorisation de leur place dans l'entreprise, l'avenir de l'automobile française. Cela exige aujourd'hui que de véritables négociations soient engagées. La réponse, nous venons de la voir, c'est l'intervention des forces de l'ordre.

Le groupe communiste demande le retrait immédiat de cet appareil de répression, pour que s'engagent les négociations qui s'imposent.

2

LOI DE FINANCES POUR 1992

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Jean-Marie Cambacérès, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Marie Cambacérès, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, madame le ministre délégué à la francophonie, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, mes chers collègues, les crédits du ministère des affaires étrangères pour 1992 sont en forte progression par rapport à ceux de cette année, passant de 13,1 milliards à 14,1 milliards de francs, soit 7,8 p. 100 de plus.

Le budget des affaires étrangères apparaît bien comme une priorité du Gouvernement, pour laquelle un effort soutenu est accompli chaque année.

A structure constante, cette progression s'établit même à 8,5 p. 100 en raison du transfert au ministère des affaires sociales du service social d'aide aux émigrants.

Compte tenu des contraintes très fortes qui ont pesé sur l'élaboration du budget, cette progression est notable. Cela se traduit par une augmentation de la part des affaires étrangères dans le budget général, qui passe de 1,02 p. 100 en 1991 à 1,07 p. 100 en 1992.

Cette progression importante des crédits permettra de donner une impulsion à l'action internationale de la France et d'accroître globalement les moyens du ministère. Ce budget révèle cependant quelques faiblesses, dont je parlerai à la fin de mon intervention.

En ce qui concerne l'impulsion pour l'action internationale, je retiendrai quatre points principaux : l'aide publique au développement, l'action culturelle, l'action audiovisuelle extérieure et l'aide humanitaire.

S'agissant du premier point, l'aide bilatérale passe de 1,97 milliard à 2,04 milliards. Ces crédits financent des opérations de natures très différentes : les sciences sociales et humaines, le budget civil de la recherche, la coopération scientifique et technique. Dans ce cadre-là, des efforts importants seront faits en direction du Maghreb et du Proche-Orient, notamment du Liban.

Une autre priorité sera l'aide publique au développement en Asie du Sud-Est, où la présence de la France reste insuffisante et notre action sera renforcée, en direction surtout des pays de l'ancienne Indochine. Les principaux pays à en bénéficier seront le Cambodge, le Vietnam, et le Laos. D'autres pays verront nos aides augmenter en leur faveur, par exemple, en Amérique latine : le Pérou, le Chili, le Brésil et le Nicaragua.

En ce qui concerne l'aide multilatérale, la participation de la France aux dépenses des organisations internationales est, elle aussi, en augmentation.

Les participations obligatoires s'établiront à 2,7 milliards de francs, contre 2,3 milliards cette année. Il faut rappeler que les organisations auxquelles la France participe au titre des dépenses obligatoires sont au nombre de 130.

La France augmente aussi ses contributions bénévoles : elles seront de 645 millions en 1992, contre 545 en 1991. Tout cela est très positif pour l'image et le poids de la France dans les organisations internationales.

Je voudrais souligner maintenant les efforts faits pour l'action culturelle.

D'abord, les actions en faveur de la francophonie. Elles se distinguent entre le suivi des sommets francophones, 29 millions de francs, et le soutien à diverses associations concourant au développement de la francophonie, 18 millions.

Ensuite, les échanges artistiques et culturels, qui recouvrent le soutien aux établissements culturels, aux tournées artistiques, au livre français et les échanges de jeunes.

L'action audiovisuelle extérieure sera aussi augmentée. La dotation sera en forte croissance en 1992 : de 738 millions, elle passe à 838 millions. Ces crédits sont notamment destinés au soutien aux grands organismes de radio et de télédiffusion français à l'étranger - R.F.I. surtout, mais aussi Canal France International et la Société méditerranéenne de radio-diffusion - et à l'aide à l'exportation des produits cinématographiques et vidéo français - tirages de copies, achats de droits.

Le dernier point concerne l'aide humanitaire. L'expérience des années 1990 et 1991 a démontré l'insuffisance de la dotation du fonds d'urgence pour mener une politique ambitieuse

dans le domaine humanitaire. Or les interventions conduites dans le cadre de l'aide humanitaire participent de plus en plus directement à l'action diplomatique de la France.

L'année prochaine, l'aide humanitaire verra les crédits de paiement qui lui sont attribués augmenter de 300 p. 100 et passer de 50 à 150 millions, gérés par le fonds d'urgence humanitaire.

A toutes ces actions internationales, il faudrait ajouter aussi la promotion de Strasbourg comme capitale parlementaire européenne, avec le soutien à la desserte aérienne et des projets de promotion.

Après le renforcement de l'action internationale de la France, le budget pour 1992 permettra aussi une amélioration globale des moyens du ministère. Les dépenses de fonctionnement passent de 2,6 milliards de francs à 2,8 milliards, soit une augmentation notable.

Malgré un certain nombre de problèmes, dont je parlerai tout à l'heure, il faut savoir que, pour le personnel, l'augmentation des crédits permettra l'application de la troisième tranche du plan Durafour, qui prévoit un certain nombre de revalorisations et de transformations d'emplois en emplois de catégorie supérieure, la poursuite du plan Jospin pour les enseignants, qui concerne aussi les enseignants de l'étranger, l'amélioration d'un certain nombre de situations de personnels : primes pour l'administration centrale et revalorisation d'indemnités, comme celles des interprètes du ministère.

Dans le cadre de l'amélioration des moyens du ministère, il faut aussi inclure l'aide aux Français de l'étranger et l'assistance aux réfugiés étrangers en France. A structure constante, les crédits destinés à l'aide aux Français de l'étranger et à l'assistance aux réfugiés en France passent de 99 millions de francs à 108 millions, soit une augmentation de 9,05 p. 100. Les crédits destinés aux Français de l'étranger servent à les assister, notamment grâce au versement d'allocations aux nécessiteux et de subventions aux organismes d'aide aux Français de l'étranger. A cela s'ajoute un renforcement de la sécurité, avec la création de réseaux radio-sécurité et la mise en place de stocks de sécurité dans les pays sensibles, l'entretien des cimetières français et enfin - ce qui est traditionnel -, la dotation au secrétariat général du conseil supérieur des Français de l'étranger, ainsi que des actions de formation.

L'aide et l'assistance aux réfugiés en France augmentent aussi dans une proportion très importante : de 5 millions en 1991 on passe à 12 millions. Cela est dû au fait que, jusqu'à maintenant, les frais de voyage des réfugiés du Sud-Est asiatique autorisés à s'installer en France étaient pris en charge par l'office international des migrations, qui se faisait rembourser sur le H.C.R. Mais la situation budgétaire difficile de cet organisme l'a conduit à demander à la France de s'aligner sur les autres pays et de prendre en charge ces frais.

Ensuite, un certain nombre d'aides sont accordées pour réintégrer les intellectuels et les handicapés réfugiés.

Le troisième point dans les renforcements des moyens du ministère est la sécurité des postes diplomatiques. Votre rapporteur avait beaucoup insisté sur ce sujet l'année dernière. Ce projet de budget prévoit la création de vingt-cinq emplois de garde de sécurité, afin de renforcer la sécurité de certains postes diplomatiques particulièrement exposés. Le coût de cette mesure est estimé à 55 millions de francs.

Enfin, les subventions aux grands organismes seront augmentées. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger voit ses crédits augmenter de 5,3 p. 100. L'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie bénéficiera d'une augmentation de 3 p. 100, l'O.F.P.R.A. de 0,2 p. 100. On constate donc globalement, une augmentation d'ensemble des moyens de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les autorisations de programme destinées aux programmes immobiliers augmentent d'environ 23,7 p. 100. Par ailleurs, des crédits devront être dégagés en loi de finances rectificative pour financer les restructurations de bâtiments du ministère afin de reloger les services de la rue La Pérouse.

Les autorisations de programme destinées aux subventions d'investissement augmentent de 25 p. 100. Les mesures nouvelles iront, pour l'essentiel, à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger et à la rénovation du réseau des alliances françaises en Amérique latine et dans le sous-continent indien.

Telles sont, mesdames, messieurs, les actions positives et l'augmentation des moyens que va permettre ce budget.

Des problèmes subsistent cependant. J'en noterai trois qui concernent le personnel, les crédits destinés à l'informatique et la baisse de certains fonds.

En ce qui concerne le personnel, le projet de budget pour 1992 prévoit une perte nette de 102 emplois, avec 148 suppressions et 46 créations ou transformations. Cela va créer des problèmes, des tensions. Des consulats devront être fermés alors que de nouveaux besoins apparaissent. Par exemple, l'évolution intérieure de l'ancienne Union soviétique a conduit le Gouvernement à décider l'ouverture en 1991 de trois ambassades dans chacune des républiques baltes. D'ores et déjà, nos nouveaux ambassadeurs ont été nommés. Il est maintenant indispensable que des crédits supplémentaires soient attribués au ministère des affaires étrangères afin de concrétiser dans les faits la création de ces trois ambassades.

Force est de constater que le projet de budget pour 1992 ne prend pas en compte, ni pour le personnel, ni pour le fonctionnement, les crédits de ces trois représentations diplomatiques.

Outre l'ouverture de ces trois représentations, je note avec satisfaction la réouverture en cours de notre poste diplomatique de Phnom Penh, permis par la signature de l'accord de paix à la conférence internationale de Paris sur le Cambodge, où la France a joué un rôle majeur. Des moyens nouveaux seront, là aussi, nécessaires.

Par ailleurs, il est probable, au train où vont les choses, que d'autres postes consulaires ou diplomatiques devront être ouverts en 1992, notamment dans certaines républiques de l'ancienne Union soviétique. Là aussi, des solutions devront être trouvées.

Pour ce qui est des crédits destinés à l'informatique, je relève également une insuffisance de crédits. En effet, si ces derniers sont en augmentation de 5,85 p. 100, ils ne permettront pas de faire face à l'ensemble des actions prévues dans le deuxième schéma directeur, qu'il s'agisse de l'informatique de gestion, de l'informatisation des consulats, du service central de l'état civil, de l'aide au travail diplomatique, du service du chiffre, de l'informatisation de la direction générale, de l'informatique individuelle ou, surtout, du réseau mondial des visas.

Pour le moment, cinquante-huit consulats sont connectés. Ce programme, indispensable à la poursuite d'une politique efficace de lutte contre l'immigration clandestine, nécessite la mise en place de crédits importants, de l'ordre de 30 millions de francs par an. Votre rapporteur souhaite que, malgré l'insuffisance des crédits, on essaie de trouver un système pour que le réseau mondial des visas reste prioritaire à l'intérieur des crédits informatiques du ministère.

Je tiens aussi à signaler la baisse des crédits en direction de l'Europe centrale et orientale, qui s'explique notamment par le passage au rythme de croisière de ces dépenses.

Pour terminer, je parlerai de problèmes dus à la diminution de certains fonds, le fonds Caraïbes et le fonds Pacifique Sud, qui passent respectivement de 15 à 7,5 millions de francs et de 10 à 7,5 millions de francs.

Cette diminution posera des problèmes, et votre rapporteur souhaite que des solutions, mêmes partielles, soient trouvées, notamment pour le fonds Pacifique Sud, au regard de l'importance d'un environnement de paix pour la bonne évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Avant de conclure, je tiens à vous dire, monsieur le ministre d'Etat, combien j'ai été heureux et fier du rôle déterminant qu'a joué notre pays dans la réussite de la conférence internationale sur le Cambodge, qui a abouti aux résultats positifs que l'on sait. En tant que rapporteur spécial, je souhaite que vous précisiez à la représentation nationale quel dispositif a été mis en place par la France pour assurer la paix, ainsi que la reconstruction du Cambodge après le retour du prince Sihanouk dans son pays.

Je souhaite aussi que vous indiquiez l'ensemble des initiatives que la France prendra dans les autres pays de l'ancienne Indochine pour renforcer sa position dans le Sud-Est asiatique.

Mes chers collègues, malgré les faiblesses signalées et compte tenu de l'importante progression de ce budget qui dépasse, pour la deuxième fois, 1 p. 100 du budget général - nous devrions d'ailleurs, les uns et les autres, tenir compte, dans notre vote final, des budgets qui sont en forte augmen-

tation - le rapporteur de la commission des finances vous propose d'adopter les crédits du ministère des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. André Delahedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

M. André Delahedde, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après l'analyse très complète que vient de faire mon collègue Jean-Marie Cambacérès, analyse que je partage, je me contenterai de vous faire part de quelques réflexions d'ordre général et d'insister sur quelques points qui me paraissent essentiels.

Monsieur le ministre d'Etat, présentant devant la commission des affaires étrangères votre projet de budget pour 1992, vous l'avez qualifié à juste titre d'« honnête ». Certes, l'augmentation n'est pas aussi forte que celle enregistrée l'an dernier, qui était de 10,65 p. 100, mais en s'établissant à 7,8 p. 100, voire à 8,5 p. 100 si l'on tient compte des transferts de compétences, elle est très supérieure à l'augmentation de l'ensemble des dépenses du budget général. Entre outre, pour la deuxième année consécutive, les affaires étrangères représentent plus de 1 p. 100 du budget de l'Etat. Le mouvement de redressement de l'outil diplomatique engagé depuis trois ans se confirme donc.

Nous savons que ce redressement est une œuvre de longue haleine, qui s'inscrit dans la durée - comme le dit le proverbe africain : on ne noue pas un sac d'une seule main - et que le projet de budget pour 1992 ne peut représenter qu'une étape. A terme, il s'agit d'élaborer un véritable projet de ministère, qui permette de mieux préciser la place du département dans l'appareil d'Etat et de moderniser ses méthodes de gestion.

A cet égard, le rapport d'audit que vous avez commandé en 1990 au cabinet Brunhes constitue un instrument de travail précieux. Je sais qu'il est facile d'ironiser sur la publication, à intervalles réguliers, de rapports ou d'études sur le fonctionnement du ministère des affaires étrangères - après tout, le dernier de ces exercices, le rapport Viot, date de 1987 seulement - mais, en vérité, le rapport Brunhes a permis d'effectuer un véritable saut qualitatif. S'il innove, ce n'est pas tant par ses analyses que par le regard neuf, extérieur, qu'il pose sur le Quai d'Orsay. Et surtout, ses réflexions et propositions ne sont pas restées lettre morte.

Je me réjouis de constater qu'on en est passé au stade des décisions et de l'application. J'en donnerai un seul exemple. Le rapport Brunhes insiste, à juste titre, sur l'importance du réseau mondial d'informations dont le ministère des affaires étrangères a, de manière exclusive, la maîtrise. Il constate, après d'autres, que cet atout exceptionnel n'est pas toujours utilisé au mieux : ainsi, les télégrammes envoyés par nos ambassadeurs sont parfois insuffisamment exploités. Une des principales propositions du rapport Brunhes pour remédier à cet état de choses a été mise en application dès la fin de l'année dernière : il s'agit du regroupement, à l'administration centrale, des services du chiffre et de l'informatique.

Comment se situe le projet de budget pour 1992 par rapport à cette vaste perspective de modernisation ? Incontestablement, il contribue au renforcement des moyens d'action du ministère. C'est ainsi que des initiatives intéressantes ont été prises en matière de formation des personnels, comme la création d'une école consultative. Dans cet ordre d'idées, on peut souhaiter que le projet d'école diplomatique, dont je sais l'intérêt que vous y portez, monsieur le ministre, puisse voir le jour rapidement. En effet, une des faiblesses de notre outil diplomatique par rapport à nombre de ses homologues étrangers réside dans l'absence de préparation des agents à leurs nouvelles affectations. Un tel institut comblerait cette lacune.

Autre élément important du budget pour 1992 : la forte augmentation - de l'ordre de 24 p. 100 - des autorisations de programme destinées aux investissements immobiliers. Un effort vigoureux s'imposait dans ce domaine, surtout après la baisse enregistrée en 1991. Il n'est pas bon pour l'image de la France dans le monde de conserver des chancelleries vétustes, d'accueillir les demandeurs de visas dans des conditions plus que précaires, comme j'ai pu le constater à l'ambassade de France à Sofia, mais je sais que ce problème est en voie de règlement et que l'on a trouvé une solution.

Toujours en matière immobilière, le problème de la réinstallation des services de la rue La Pérouse va se poser de manière forte dans les prochains mois, après la vente de cet ensemble de bâtiments. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre d'Etat, si des solutions satisfaisantes, proches de la maison mère du quai d'Orsay, sont envisagées ?

Enfin, le projet de budget pour 1992 assurera le financement de certaines actions prioritaires tout à fait dignes d'intérêt. Il en est ainsi de l'action humanitaire, dont les crédits triplent, même si, en la matière, les besoins sont sans limites. De même, l'effort consenti pour l'aide publique au développement permet à la part d'aide publique au développement gérée par le département de passer de 9,65 p. 100 à 10,34 p. 100.

A côté de ces aspects sans conteste positifs, le projet de budget contient malheureusement aussi certaines faiblesses. Mon prédécesseur à cette tribune l'a dit. Ces faiblesses ne vous sont pas imputables, monsieur le ministre d'Etat, car nous connaissons votre détermination à défendre votre ministère, à donner à l'ensemble de ses agents les moyens nécessaires à leur action. Vous savez, nous savons tous ici, quel est leur dévouement, leur sens du service public et leur contribution à l'image de la France dans le monde. Malheureusement, l'importance de la fonction diplomatique reste trop souvent mal perçue à l'extérieur des murs du Quai d'Orsay, des clichés périmés demeurent dans les esprits. Le résultat est que le ministère des affaires étrangères subit plus que proportionnellement les effets des mesures d'économies et de rigueur. On l'a vu après la guerre du Golfe, qui avait pourtant entraîné un important surcroît d'activité pour le ministère. Nous en avons de nouveau des illustrations dans le projet de budget pour 1992.

La première de ces faiblesses concerne les emplois. Vous aviez réussi, depuis 1988, à stabiliser les effectifs. Or, pour 1992, 102 suppressions nettes d'emplois sont prévues. Cette situation est d'autant plus inquiétante que des ambassades nouvelles vont être ouvertes l'an prochain.

Autre faiblesse : l'augmentation limitée des crédits pour l'informatique, qui ne permettra pas l'achèvement du réseau mondial des visas.

Enfin, les contraintes budgétaires limitent l'efficacité de l'action sociale.

La décision d'appliquer la C.S.G. à l'indemnité de résidence est très critiquable. Elle traduit une méconnaissance de la nature de cette indemnité pour les agents en poste à l'étranger. Il s'agit plutôt, en l'occurrence, d'une indemnité d'expatriation. Vous avez, monsieur le ministre d'Etat, demandé un arbitrage au Premier ministre sur cette question. A-t-on progressé sur la voie d'une solution satisfaisante ?

A propos des majorations familiales, je me félicite de votre intention de réduire les groupes. Je le demandais depuis plusieurs années. Puisque la voie d'une réduction par étapes a été choisie, pouvez-vous nous dire à quelle date on en arrivera à un groupe unique ? Par ailleurs, compte tenu de la nature particulière de l'indemnité de résidence, pourquoi a-t-on décidé de financer la réduction des groupes de majorations familiales par la dégressivité de cette indemnité ?

Au-delà de ces problèmes touchant le personnel, je voudrais, arrivé au terme de mon intervention, appeler votre attention sur deux points à propos desquels la commission des affaires étrangères a, à ma demande, émis des observations.

La première a trait aux nouvelles ambassades et reprend, en termes identiques, l'observation formulée par la commission des finances et présentée à l'instant par le rapporteur spécial.

La seconde est relative à notre aide aux pays d'Europe centrale et orientale. Il ne paraît pas opportun à la commission comme à moi-même que cette aide diminue de 20 p. 100 alors qu'elle avait fortement augmenté l'an passé et que la demande de ces pays envers la France ne cesse de croître. Certes, on pourrait justifier cette réduction par le fait qu'il a fallu engager la première année des investissements lourds, mais la courbe des demandes est telle que nous aurons bien du mal à y faire face. Le maintien d'un fort volume d'aide est, à mon sens, inséparable d'une réflexion sur les conditions de notre coopération vers ces pays et sur le rôle de la MICECO.

J'ajoute que la commission des affaires étrangères a voté, à l'initiative de notre collègue André Bellon, une observation tendant à faire bénéficier les Français de l'étranger, sous certaines conditions, d'un dégrèvement de taxe d'habitation durant leur expatriation. Il s'agit là, en l'occurrence, de prendre date, puisque cette question relève de la première partie de la loi de finances.

Au bénéfice de ces observations, la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable. Ce vote, monsieur le ministre d'Etat, doit être perçu comme un appui à votre action de redressement de l'outil diplomatique français, comme un message de soutien à vos agents et comme un signe de l'importance reconnue à votre ministère dans un contexte international mouvant. C'est pourquoi je souhaite sincèrement que l'Assemblée nationale exprime, elle aussi, un vote positif sur ce budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - M. Jean-Marie Daillet applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Charles Pistre, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'action humanitaire.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je représente à l'Assemblée un département qui a choisi comme slogan « pays passion ». Avec le secrétariat d'Etat à l'aide humanitaire, je me suis donc retrouvé en pays de connaissance, puisqu'il s'agit plutôt d'un « ministère passion » que d'un ministère traditionnel. Cette passion et cet enthousiasme se retrouvent à tous les niveaux : chez le secrétaire d'Etat, dans la petite équipe qui l'entoure, chez ceux qui font marcher la cellule d'urgence au Quai d'Orsay, chez les partenaires extérieurs, qu'il s'agisse des responsables des O.N.G. ou des volontaires sur le terrain.

Cette passion partagée est un fort ciment qui donne au secrétariat d'Etat une physiologie particulière. Elle en ferait presque oublier la faiblesse relative de ses crédits, lesquels sont néanmoins en augmentation très sensible puisqu'ils atteindront 150 millions de francs pour 1992, somme qui est toutefois à comparer aux 3 milliards de francs dont disposent les O.N.G. Elle en ferait oublier aussi la nécessaire utilisation du système D, système élevé au rang de mode d'action quasi traditionnel de ce secrétariat d'Etat - mode d'action qui n'empêche d'ailleurs pas l'efficacité -, ou l'absence de budget propre de la cellule d'urgence, même si, heureusement, elle dispose aujourd'hui de locaux adaptés et agréables.

Cette passion et cet enthousiasme ont, bien sûr, plusieurs conséquences. Entre gens passionnés, les heurts sont monnaie courante. M. le secrétaire d'Etat est sans doute un personnage difficile à vivre, et je regrette son absence car je le lui aurais dit.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je transmettrai !

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. J'en suis sûr, monsieur le ministre d'Etat !

Certains voient en M. le secrétaire d'Etat un concurrent médiatique, d'autres un empêchement de tourner en rond. En tout cas, tous voient en lui un partenaire difficile à manier.

Puis-je me permettre de dire que ces appréciations sont autant de compliments dans ma bouche ? Quand il faut agir efficacement dans les heures qui suivent une catastrophe, quand des vies sont en jeu, quand la famine menace, quand des peuples sont l'objet d'une répression brutale, il faut bousculer pour pouvoir agir vite et pour répondre immédiatement à un appel au secours dont l'écho risque de s'affaiblir très rapidement.

En bougeant les hommes, comme le secrétariat d'Etat sait le faire, on fait aussi bouger les idées.

Le droit d'ingérence est en filigrane de l'action que mène le secrétariat d'Etat à l'action humanitaire depuis sa création en juin 1988. Et son rattachement au ministère des affaires sociales, le 17 mai 1991, n'y a rien changé.

Je n'entrerai pas dans le débat que cette notion de droit d'ingérence fait naître et je me bornerai à faire deux constats.

D'une part, c'est notre pays et notre gouvernement qui les premiers, ont fait avancer les choses aux Nations unies par la présentation de résolutions successives devant le Conseil de

sécurité. Nous devons donc rendre hommage au secrétariat d'Etat, au ministre des affaires étrangères, mais aussi au Gouvernement tout entier de l'avoir fait.

D'autre part, c'est notre gouvernement et notre pays qui ont fait du devoir d'assistance une réalité, au Kurdistan, au Soudan ou dans les dizaines d'autres pays dans lesquels nous intervenons.

Recentré sur l'action extérieure, le secrétariat d'Etat à l'action humanitaire devient un moyen de plus en plus important de notre politique étrangère. L'impact que nous avons auprès des populations démunies ou opprimées dépend pour partie de son action.

Capable de mobiliser des énergies, de monter des actions rapides, le secrétariat d'Etat à l'action humanitaire reste cependant une structure fragile. Si l'on veut en faire non pas seulement un gadget, mais un outil répondant à une nécessité politique - celle consistant à traiter le fait humanitaire - il serait intéressant de prendre des mesures propres à lui conférer une certaine forme de permanence.

Ainsi, il ne serait peut-être pas superflu de donner au secrétariat d'Etat à l'action humanitaire des compétences reconnues par un décret d'attribution, comme c'est le cas pour les autres départements ministériels associés au ministère des affaires étrangères. Si l'absence de cadre permet une capacité d'action élargie, c'est également un facteur de conflits de compétences, internes ou externes.

Au-delà des moyens existants - une cinquantaine d'attachés humanitaires et quelques dizaines de volontaires du programme Globus -, il est nécessaire de mettre à la disposition du secrétariat d'Etat à l'action humanitaire un « réservoir » permanent en hommes et en matériels.

Certes, il convient d'augmenter les moyens existants, mais il faut aussi les « centrer » mieux. Pour cela, nous ne devons faire porter aux attachés humanitaires qu'une seule casquette et non plusieurs, car, dans ce dernier cas, l'aide humanitaire risque de n'être que secondaire.

Ces attachés doivent recevoir une formation particulière. Par ailleurs, ceux qui veulent agir dans le cadre de l'action humanitaire durant leur service militaire devraient pouvoir le faire à ce titre comme d'autres peuvent le faire au titre de la coopération.

Ne peut-on également envisager de constituer une sorte de réservoir permanent en matériels ? On peut imaginer que le secrétariat d'Etat dispose de stocks et de moyens de transport lui permettant d'avoir une capacité d'action immédiate.

Initiatrice du devoir d'assistance humanitaire sur le plan international, la France doit se doter de structures souples et spécifiques lui permettant de continuer à faire œuvre utile et exemplaire. D'ailleurs, d'autres pays - en Europe et ailleurs - ont compris cette nécessité puisqu'ils sont en train de mettre en place de telles structures. Il ne faudrait pas qu'ils nous dépassent.

Je terminerai par un vœu : je souhaite que le secrétariat d'Etat et tous ceux qui sont les serviteurs de l'aide humanitaire disposent des moyens qui s'imposent. Sans doute les auront-ils un jour. Alors, qu'ils se gardent de perdre la passion et l'enthousiasme qui donnent à l'action humanitaire l'efficacité qu'elle n'aurait pas sans eux. Cette passion et cet enthousiasme n'ont pas de prix. Il est vrai que, dans ce domaine, l'importance de l'action ne se mesure pas seulement à l'aune d'un budget.

Au bénéfice de ce constat, la commission des affaires étrangères invite l'Assemblée à adopter ce budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - M. Jean-Marie Daillet applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Stasi, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.

M. Bernard Stasi, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention, durant les cinq minutes qui me sont imparties, d'aborder tous les problèmes posés par l'immigration. Je me bornerai à présenter, au nom de la commission des affaires étrangères, un certain nombre de remarques et de suggestions.

Le rattachement des crédits de l'immigration au budget du ministère des affaires étrangères met en lumière le fait que l'immigration est liée à la situation internationale. Car, on le sait, la pression migratoire est la conséquence d'un certain

état du monde, qu'il s'agisse de la misère des pays en voie de développement du Sud ou des graves difficultés économiques des pays en voie de démocratisation de l'Europe de l'Est.

Ce rattachement permet aussi de souligner que la solution au problème de l'immigration exige de plus en plus une action internationale : action au niveau de la Communauté européenne pour contrôler efficacement les flux migratoires, d'une part ; action de l'ensemble des pays riches pour aider les pays pauvres à créer des emplois sur place, d'autre part.

Je voudrais aussi faire remarquer que, si le débat sur l'immigration est toujours aussi vif dans notre pays, il existe désormais - et je suis de ceux qui s'en réjouissent - un certain consensus sur ce que doivent être les deux grands axes de notre politique dans ce domaine : contrôle rigoureux des flux migratoires et politique vigoureuse d'intégration.

Ce consensus sur les objectifs, je le soulignais déjà l'an dernier. Il est plus évident aujourd'hui, le Gouvernement, notamment par la voix de Mme le Premier ministre, affichant désormais sans complexe sa volonté de combattre vigoureusement l'immigration clandestine et, d'une façon générale, de maîtriser les flux migratoires.

L'affirmation répétée des nouvelles dispositions de la majorité à cet égard est de nature à exercer un effet dissuasif sur beaucoup de ceux qui, de l'autre côté de la Méditerranée en particulier, pourraient être tentés de venir en France.

La commission des affaires étrangères se félicite donc des nouvelles conditions concernant l'octroi des visas - le nombre des visas délivrés par les postes consulaires au Maghreb a diminué de plus d'un tiers en 1990 par rapport à 1989 -, de l'adoption d'un texte destiné à renforcer la lutte contre le travail clandestin, de la réforme du certificat d'hébergement, réforme qui répond, partiellement du moins, aux demandes formulées par les maires, de l'accélération de l'examen des demandes d'asile et de la suppression de l'autorisation de travail accordée aux demandeurs d'asile.

Mais elle souhaite vivement que les nouvelles dispositions concernant la lutte contre le travail clandestin fassent l'objet d'une application rigoureuse ; que la réforme du certificat d'hébergement soit étendue aux attestations d'accueil ; que des moyens supplémentaires soient attribués à l'O.M.I. pour lui permettre d'assumer les nouvelles missions qui lui ont été confiées en ce domaine ; que le taux d'exécution des décisions d'éloignement et de reconduite à la frontière soit augmenté sans, bien entendu, qu'il soit porté atteinte aux principes du droit et à la dignité des intéressés ; que la France fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que la convention d'application de l'accord de Schengen aboutisse rapidement à la mise au point d'une politique commune des visas et au renforcement des contrôles aux frontières extérieures de la Communauté.

Enfin, si la commission est très réservée concernant l'institution de quotas d'immigration, elle souhaiterait que soit étudiée la possibilité de négocier avec les pays d'émigration des contingents annuels, sous réserve que ces Etats s'associent à notre politique de lutte contre l'immigration clandestine.

S'agissant du deuxième volet d'une politique d'immigration, c'est-à-dire l'intégration des immigrés installés régulièrement en France et qui souhaitent rester dans notre pays, je ferai quelques brèves remarques.

Je tiens d'abord à dire que, si beaucoup de chemin reste à accomplir, l'intégration des populations immigrées en France est plus avancée qu'on le croit généralement, plus avancée que certains voudraient le faire croire.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Bernard Stasi, rapporteur pour avis. J'en veux pour preuve un certain nombre de faits et d'évolutions : l'augmentation du nombre des mariages mixtes, même s'il faut faire la part des « mariages blancs », le déclin, plus rapide que prévu, du taux de fécondité des femmes immigrées, l'impuissance des flambées d'intégrisme contre la volonté d'émancipation de celles que l'on appelle les « beurettes », l'émergence d'une élite d'origine maghrébine et de culture française, le fait que la deuxième génération parle de moins en moins l'arabe et fréquente de moins en moins les mosquées.

Faut-il également rappeler que, pendant la crise du Golfe, contrairement aux craintes que certains avaient exprimées, les populations d'origine maghrébine se sont abstenues de manifester contre l'engagement de la France.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Bernard Stasi, rapporteur pour avis. Par ailleurs, alors qu'au début du dernier été on redoutait une explosion dans les 400 zones urbaines à problèmes qui avait été répertoriées sur tout le territoire national, des incidents graves ne se sont produits que dans une dizaine de banlieues. Il faut, à cet égard, rendre hommage aux efforts qui ont été accomplis par les collectivités locales intéressées, avec l'aide de l'Etat et la participation de nombreuses associations, parmi lesquelles des associations d'immigrés.

Non, l'intégration n'est pas une utopie, elle est déjà en marche. Mais des difficultés sérieuses subsistent encore et le processus est freiné par un certain nombre de facteurs comme la situation de l'emploi, la concentration excessive des immigrés dans certains quartiers, l'insuffisance des moyens dégagés pour faire bénéficier d'un soutien scolaire certains enfants étrangers, des difficultés aussi - pourquoi ne pas le dire ? - dues à l'image de l'islam en France et au comportement de certains musulmans, très minoritaires heureusement.

Permettez-moi également d'évoquer le profond malaise de la communauté harkie. Trente ans après la fin du drame algérien, la France n'a toujours pas su régler de manière satisfaisante le sort de cette communauté, qui réclame aujourd'hui, à juste titre, réparation, notamment par la réouverture du dossier de l'indemnisation. La commission souhaite que le Gouvernement accorde à la situation des harkis et à leurs requêtes toute la bienveillante et reconnaissante attention que mérite cette communauté.

S'agissant des problèmes de nationalité, la commission souhaite que ne soit pas relancé un débat sur la part respective entre le droit du sang et le droit du sol, et que le Gouvernement soumette dans les meilleurs délais au vote du Parlement un projet de loi s'inspirant des conclusions des travaux de la commission de la nationalité, dite commission Marceau Long, qui avaient suscité un très large mouvement d'adhésion au moment où elles avaient été rendues publiques.

Faciliter l'intégration, c'est aussi donner une suite favorable aux propositions du Haut Conseil de l'intégration, qui préconise des mesures d'urgence pour la rénovation des foyers, dans lesquels vivent plus de 100 000 étrangers isolés.

Enfin, la commission souhaite que se poursuive le dialogue avec l'islam, et que le conseil de réflexion sur l'islam en France se transforme en conseil consultatif de l'islam, afin de servir d'interlocuteur aux pouvoirs publics, à l'image de la conférence des évêques ou du consistoire israélite, afin également de favoriser l'émergence sur notre territoire d'un islam modéré, contre-feu de l'intégrisme, d'un islam ouvert à la modernité et capable de vivre dans un pays laïque.

Je ferai une dernière remarque. J'étais personnellement réservé en ce qui concerne la création d'un secrétariat d'Etat à l'intégration, considérant qu'il fallait dans toute la mesure du possible traiter les problèmes des immigrés selon les procédures de droit commun et non suivant une logique ségrégationniste. Mais j'ai été heureux d'entendre à différentes reprises M. Yamgnane insister sur le fait que sa mission dépasse l'intégration des seuls immigrés et s'élargit à tous ceux qui souffrent d'une situation d'exclusion.

Par ailleurs, comme, je crois, beaucoup de Français, j'ai apprécié les propos tout à fait raisonnables, lucides et courageux, que le secrétaire d'Etat à l'intégration a tenus à différentes reprises sur des problèmes liés à l'immigration, notamment sur la difficulté d'accorder le droit de vote aux étrangers.

Après en avoir délibéré, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption des crédits liés à l'immigration. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles et la francophonie.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, rapporter cette année les crédits de la direction générale des relations culturelles et techniques n'est pas une mission très agréable.

D'abord, je ne sais pas très bien ce que je rapporte, et plusieurs de mes collègues ont déjà fait la même observation au cours du débat budgétaire, eu égard au nombre de coups

d'accordéon intervenus en cours d'année en ce qui concerne ces crédits. On ne sait plus très bien où on en est. A ma connaissance, six modifications sont intervenues, certaines par lettre, d'autres par téléphone, d'autres enfin selon des modalités variées. La procédure des lois de finances rectificatives ne semble plus être la procédure privilégiée pour modifier les crédits en cours d'année. En fonction de l'humeur du ministère des finances, ils augmentent ou diminuent en cours d'exercice, et l'on revient parfois sur ces diminutions. Au total, on ne sait pas exactement à quoi s'en tenir.

C'est particulièrement dommage dans un domaine très largement contractuel puisqu'il s'agit de nos relations avec nos partenaires étrangers. Les commissions ne savent pas toujours dans quelle mesure elles pourront tenir leurs engagements. Monsieur le ministre d'Etat, cette pratique est tout à fait désastreuse, il faudra y remédier l'an prochain. Certes, c'est une affaire de gouvernement et je vois que vous m'approuvez. Je reconnais que vous n'êtes pas responsable, mais je vous adresse ma déploration en votre qualité de membre du gouvernement.

J'en viens aux charges indues. On met de temps à autre à la charge de la direction des affaires culturelles et techniques des actions qui ne la concernent pas véritablement, par exemple l'aide aux Kurdes, aux sinistrés du Bengale ou à la police de Jordanie. Alors même que ces actions ne relèvent pas de cette direction, elles sont néanmoins mises en cours d'année à la charge de son budget.

Mais il y a plus grave encore : je veux parler du flottement ou du va-et-vient des priorités. L'année dernière, on nous avait affirmé qu'il y avait une priorité des priorités, l'Europe de l'Est, et un accord s'était manifesté sur tous les bancs à ce sujet. Cette année, j'ai relevé dans les documents que j'ai reçus quatre types de priorités différentes. Un de ces documents parlait même de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, et je n'ai pas compris pourquoi. Un autre présentait l'Indochine comme une priorité, ce qui est tout à fait convenable, de même que la Namibie et le Proche-Orient. Pourquoi pas ? Un troisième document donnait la priorité à l'Afrique du Nord et un autre à l'Amérique du Sud, en raison des fêtes commémoratives de l'arrivée de Christophe Colomb !

Ainsi, l'Europe de l'Est a disparu de la liste des priorités et l'on note une diminution considérable des crédits, déjà soulignée. Mais cela a pour résultat qu'un certain nombre de centres culturels ou d'alliances françaises n'ont plus les moyens, en argent ou en personnel, de fonctionner. Plusieurs d'entre eux n'ont pas de directeur et, s'il convient de définir des priorités en ce qui concerne les crédits, il faut aussi en définir en ce qui concerne les effectifs. A cet égard, j'ai cru noter que les personnels étaient très difficilement amovibles. J'ai soutenu la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, car elle me paraissait nécessaire dans la mesure où elle décharge des problèmes de gestion la direction générale et permet de définir de véritables procédures de désignation. Je continue à penser que cette création était justifiée, mais il faut que la tutelle des deux ministres, et la vôtre en particulier, monsieur le ministre d'Etat, s'exerce de façon plus approfondie sur les affectations. Quand je vois que le lycée français de Bruxelles compte huit agrégés et vingt-quatre certifiés - or c'est un endroit où la langue française n'est pas en péril, où elle est enseignée par ailleurs -, ou que le lycée français de Madrid compte onze agrégés et trente et un certifiés, je me dis qu'on pourrait peut-être faire un effort et arriver à envoyer quelques personnels dans les pays baltes - il paraît que c'est très difficile - ou dans les alliances françaises, d'Afrique centrale et orientale qui manquent de personnels, malgré des reports de crédits.

En outre, nous avons eu quelques difficultés avec la MICECO, dont les missions devraient être mieux définies et mieux encadrées.

Ces diminutions de crédits sont très peu satisfaisantes et la commission les a regrettées de manière unanime.

Elle s'est néanmoins félicitée de l'effort consenti en faveur de l'Albanie. Vous avez triplé les crédits mais pas grand-chose multiplié par trois, cela ne fait pas beaucoup ! C'est tout de même un bon signe. Je rappelle que l'Albanie est, avec la Bulgarie et la Roumanie, l'un des trois pays d'Europe, en dehors des pays de langue française maternelle, qui s'expriment en français aux Nations Unies, et dont un grand nombre de cadres sont francophones.

Je vous serais donc obligé, monsieur le ministre d'Etat, de procéder à un réexamen de vos crédits en faveur de l'Europe de l'Est, ainsi que des besoins, conformément à un vœu unanime de la commission.

Je souligne, car c'est un progrès important, la coordination du travail apparue il y a quelques années entre les centres et les alliances, dont nous ne pouvons que nous féliciter. L'épée de guerre civile entre eux, qui faisait rage depuis des décennies, s'est apaisée, et a même cédé le pas - il n'y a plus que quelques pays où l'on note quelques coups de kalachnikov dans les couloirs - à une bonne entente. La formule qu'on cherche à mettre au point, qui consiste en accords entre les centres et les alliances aboutissant à des centres - et à des alliances - est une bonne méthode qui pourrait être généralisée.

J'en arrive à l'audiovisuel, dont je reparlerai tout à l'heure à propos des crédits du ministère délégué à la francophonie. Je voudrais une fois encore m'élever contre un serpent de mer, contre l'installation d'un émetteur en Thaïlande, qui aboutit à la création d'une sorte de Vatican radiophonique. Outre le fait que ce projet coûte très cher, il est tout à fait inutile. Maintenant que la situation s'est dégelée dans les pays d'Indochine, il est bien évident que nous avons tout intérêt à passer un accord avec le Cambodge, visant, par exemple, à utiliser des installations de radio existantes plutôt que d'investir beaucoup d'argent dans un pays qui n'a pas tellement envie de nous voir venir et qui cherche à nous faire payer très cher une installation qui n'est pas nécessaire. Je vous signale cette occasion de faire des économies, monsieur le ministre d'Etat, et je vous remercie de m'approuver. (*Sourires.*) Ainsi, en Extrême-Orient comme ailleurs, R.F.I. devrait, à l'instar de ce qu'elle fait en Chine et au Japon, utiliser les radios locales plutôt que d'essayer de créer ses propres centres.

Certains de nos collègues, M. Lacombe notamment, souhaitent que les émissions françaises en Amérique du Sud soient étendues et qu'on puisse couvrir l'ensemble de l'Amérique du Sud à partir de notre émetteur de Kourou.

Je ne reprendrai pas les remarques présentées dans mon rapport ni les observations formulées par le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, mais insisterai seulement sur quelques points particuliers.

Vous devez, monsieur le ministre d'Etat, parvenir à une coordination organique entre votre ministère et le ministère des finances pour l'attribution des dons du Trésor. Le ministère de la coopération a créé l'an dernier un organe commun de coordination à cet effet. Les dons du Trésor sont en effet très importants - 1,2 milliard de francs - et le ministère des finances, dont les crédits représentent déjà 40 p. 100 de l'ensemble du budget français, dispose en outre d'attribution qui devraient relever de votre département ministériel ou de celui de la coopération, puisque c'est lui qui gère les dons du Trésor sans que vous soyez associé à cette gestion. Depuis cette année, les deux directeurs intéressés se parlent, me semble-t-il, et j'en suis très heureux. Mais il faut aller un peu plus loin et faire comme le ministère de la coopération, c'est-à-dire, je le répète, créer un organisme se réunissant plusieurs fois par an afin d'examiner la façon dont les dons pourraient être insérés dans vos programmes. C'est une nécessité, et je serais heureux que vous puissiez revenir sur ce point.

Je me réjouis beaucoup de l'existence et de l'action du ministère délégué à la francophonie ainsi que de sa montée en puissance, puisqu'il est manifeste que son autorité s'accroît bien que ses crédits diminuent de façon importante. Notamment grâce aux sommets qui se sont tenus depuis 1986, à la grande satisfaction de tous ceux qui s'occupent de francophonie, l'action du ministère délégué à la francophonie et la préparation du prochain sommet ne peuvent qu'être considérées comme satisfaisantes. Il faut en particulier souligner la volonté de remettre en ordre des programmes un peu trop nombreux et pas toujours exécutables à l'échelon international, la volonté de remettre en ordre l'agence de coopération, dont le moins qu'on puisse dire est que son fonctionnement n'est pas entièrement satisfaisant, ainsi que la volonté d'obtenir des ministères techniques qu'ils acceptent de suivre les programmes devant être exécutés sur leurs propres crédits, ce qui n'est pas toujours le cas.

Nous avons donc accueilli avec plaisir la nomination de Mme Tasca et sommes satisfaits de la façon dont elle a jusqu'à présent géré son ministère, manifestant un intérêt particulier pour l'audiovisuel français à l'étranger.

Je déplore cependant depuis des années que R.F.I., fidèle à une mauvaise habitude, s'intéresse beaucoup plus à la manière dont elle produit des programmes à Paris, à leur durée et au nombre de langues utilisées qu'à la manière dont elle est écoutée ou entendue à l'étranger. Ses programmes sont de toutes sortes, et il est bon que le ministère de la francophonie essaye de faire le point. Mais un effort particulier doit être entrepris, d'autant que R.F.I. ne doit plus rester enfermée dans les ondes courtes comme elle l'était depuis très longtemps. Avec les satellites et autres procédés variés qui sont à sa disposition, elle doit pouvoir étendre son audience.

Pour en terminer avec ces observations, trop brèves à mon goût !, je dirai que nous avons approuvé à l'unanimité les crédits de Mme Tasca, tout en les considérant comme ridicules par rapport à ce qu'elle doit entreprendre, mais à titre d'encouragement pour son action.

Nous avons également approuvé à l'unanimité les crédits de la délégation générale à la langue française. Cette délégation, de renommée modeste, car son action est peu connue, non spectaculaire, agit de façon ponctuelle à l'échelon français et européen pour l'amélioration de la langue française ou sa meilleure insertion dans diverses activités.

En revanche, monsieur le ministre d'Etat, les crédits de la direction générale des relations culturelles ont été rejetés par partage des voix. Ceux qui n'ont pas voulu les voter, suivant en cela mes conclusions, ont voulu signifier par là au Gouvernement, au Premier ministre, au ministre des finances, en particulier, l'impossibilité de la direction de travailler dans de telles conditions.

Vous avez dit en commission, monsieur le ministre d'Etat, que vous aviez envoyé une lettre très ferme au ministre délégué au budget. Eh bien ! considérez ce refus de vos crédits comme un appui à votre demande ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président La parole est à M. Bernard Bardin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles internationales.

M. Bernard Bardin, rapporteur pour avis. Pour la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, l'embellie, amorcée en 1990 avec 11,3 p. 100 d'augmentation des crédits et renforcée en 1991 avec plus 14,7 p. 100, se poursuivra en 1992 avec une dotation de 5 286 millions de francs, en accroissement de 6,1 p. 100 en francs courants par rapport à 1991.

Dans le cadre d'un budget du ministère des affaires étrangères lui-même en progression de 7,8 p. 100, la part des relations culturelles internationales va donc se maintenir sensiblement au même niveau – 37,5 p. 100 contre 38 p. 100 cette année. L'augmentation nette de 306 millions de francs des crédits de la direction générale assurera la mise en œuvre de nombreuses mesures et permettra la poursuite de l'effort engagé sur les axes prioritaires que constituent notamment l'audiovisuel – 108 millions de francs supplémentaires – et la coopération culturelle, scientifique et technique, dont les crédits augmentent de 213 millions de francs. C'est une première et importante satisfaction.

Ma deuxième satisfaction tient en ce que l'énorme décalage constaté à la fin de l'année 1989 entre l'enveloppe budgétaire allouée à la direction générale et la masse financière des programmes d'action – plus de 650 millions de francs – est en voie d'être sinon résorbée, tout au moins ramenée à des proportions plus acceptables : 417 millions de francs en 1990 et 250 millions de francs au 1^{er} janvier 1991. Des économies drastiques qui ont amputé notre action de coopération d'environ 20 p. 100 en 1990 ont permis d'atteindre ce résultat.

Il est cependant regrettable de constater que des charges imposées en 1991 – près de 82 millions de francs – sans ressources additionnelles en contrepartie ont fait passer cette surprogrammation de 250 millions de francs à 332 millions de francs. Un effort reste à faire. Il sera mené à bien et, sauf charges extraordinaires, tout dérapage ultérieur est exclu, car le service des moyens et méthodes de la direction générale a su se doter d'un outil informatique assurant un véritable contrôle de gestion. Un suivi par nature de dépenses et par

nature de crédits permet à la fois une gestion centralisée et « surtout » un dialogue avec les différents postes géographiques qui sont ainsi associés aux responsabilités.

L'avenir étant préparé, que l'on me permette, avant d'abandonner l'examen des aspects financiers, d'exprimer une préoccupation forte au sujet de diverses dispositions prises en cours d'année.

D'abord, l'arrêté d'annulation de crédits du 9 mars 1991 a entraîné une diminution de 333,8 millions de francs sur le titre IV « Interventions publiques », avec des conséquences pénalisantes pour R.F.I., à hauteur de 225 millions de francs, et pour la coopération – 80,3 millions de francs en moins sur les crédits destinés à l'Europe de l'Est, notamment.

La comparaison entre l'augmentation des crédits enregistrée l'an dernier – plus 669 millions de francs, soit plus de 14,7 p. 100 – et la ponction effectuée – de 333,8 millions de francs, soit près de 50 p. 100 de l'évolution enregistrée est tout aussi inquiétante. Cela reviendrait à dire qu'en 1991 les crédits n'ont évolué, en réalité – que d'un peu plus de 7 p. 100 ! Nous mettons ainsi le doigt sur le danger que comporterait un recours systématique à des plans de régulation des dépenses publiques en cours d'exercice. La procédure budgétaire risquerait d'être dévoyée.

Si l'on ajoute à cette première disposition l'impact de la circulaire du 6 mai 1991 bloquant au 1^{er} octobre 1991 les engagements à hauteur de 80 p. 100 des crédits, on mesure le peu d'intérêt que risqueraient de présenter les avis budgétaires.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. C'est ce que nous avons tous dit depuis le début de ce débat !

M. Bernard Bardin, rapporteur pour avis. A ce jour, cette disposition n'est pas levée, mais même si ces 20 p. 100 sont libérés, leur engagement avant la fin de l'exercice sera problématique, et c'est toute la mise en œuvre et la pleine efficacité de notre action qui s'en ressentiront.

C'est regrettable car, par ailleurs, nous améliorons très sensiblement notre dispositif d'intervention à l'étranger.

Dans mon précédent rapport, j'avais salué la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et souligné les avantages que notre dispositif d'enseignement pourrait en tirer. Cet établissement public national à caractère administratif a moins d'un an d'existence et il a tenu – il faut en convenir – les espoirs que nous avions placés en lui.

La rentrée de 1991 s'est bien passée. Plus de deux cents conventions ont été signées avec les établissements et un effort important d'information du public a été mis en œuvre.

La formation des personnels et l'informatisation de l'Agence vont mobiliser maintenant tous les efforts. Il restera, cependant, à lui accorder un budget de fonctionnement spécifique, des personnels administratifs qui lui soient propres, et regroupés, si possible, en un même lieu.

Sur l'enseignement lui-même, je limiterai mon propos à relever l'incohérence qui apparaît entre la création de 150 postes pour la dernière année scolaire et la suppression de 38 postes pour la rentrée 1992 !

J'en viens aux bourses d'études destinées aux élèves français. Si les crédits sont en sensible progression, il n'en demeure pas moins que l'enveloppe ne couvre pas les besoins recensés et que les barèmes fixés sont loin d'équilibrer les dépenses annexes à la scolarisation – frais de transport, fournitures et frais d'internat.

Notre action audiovisuelle internationale constitue le deuxième fer de lance de notre rayonnement dans le monde. Bénéficiant cette année de 108 millions de francs de mesures nouvelles, l'audiovisuel est le domaine d'action qui a le mieux résisté, il faut le souligner, aux plans d'économies imposés par la surprogrammation et la rigueur budgétaire. Son développement s'effectuera selon deux axes, d'une part, la consolidation des instruments existants – TV 5, C.F.I., la Somera –, d'autre part, le renforcement et l'extension géographique de notre présence.

Dans le secteur télévisuel, TV 5 s'est étendue, en 1991, à l'Europe de l'Est et aux U.S.A. Dans la ligne des décisions du deuxième conseil de l'audiovisuel extérieur, 28,3 millions de francs permettront notamment de couvrir l'Amérique latine.

Le service offert par Canal France Internationale sera optimisé grâce à 21,2 millions de francs supplémentaires. C.F.I. accroîtra son champ d'action en Asie, dans les pays anglo-

phones d'Afrique et dans la péninsule arabe, par la fourniture à des pays desservis par les satellites de matériels de réception et de programmes.

La montée d'Antenne 2 et de la Sept sur le satellite TDF 1-TDF 2 favorise leur diffusion en Europe, et notamment en Europe centrale et orientale.

Dans le domaine de la radiodiffusion, R.F.I., touchée durement par les économies budgétaires, n'aura bénéficié en 1991 que de 201 millions de francs au lieu des 428,8 millions de francs prévus. Le rythme normal d'exécution de son deuxième plan de développement devrait cependant reprendre en 1992 avec 42 millions de francs de mesures nouvelles, dont 18,5 millions de francs affectés à la quatrième tranche du budget de développement, ce qui permettra, en particulier, la mise en œuvre de l'émetteur de Djibouti.

Le renforcement de ses émetteurs en France, la conclusion d'accords d'échanges de fréquence et de location d'émetteurs relais, la création de radios FM bilingues et biculturelles, l'utilisation du satellite TDF 1-TDF 2 devraient améliorer et amplifier l'écoute. Diffusant en quatorze langues étrangères, à peu près dans le monde entier, recourant à plusieurs modalités de diffusion - ondes courtes, ondes moyennes, satellite, câble, modulation de fréquence - augmentant sa production, R.F.I. se situe maintenant dans les tout premiers.

La Somera, qui a fait la preuve, notamment au cours de la guerre du Golfe, qu'elle était un instrument privilégié de notre présence au Proche-Orient, va bénéficier de 15 millions de francs de mesures nouvelles permettant, entre autres, la remise en état de son émetteur de Chypre.

Bref, nous disposons maintenant d'outils performants assurant et étendant la diffusion de la langue et de la culture françaises, sans parler des prolongements dans les domaines politique et économique.

J'ai apprécié l'amélioration de nos outils culturels et de nos moyens financiers. Dans le même esprit, je salue la stabilité de leur répartition fonctionnelle, mais je m'interroge sur le manque de continuité dans leur ventilation géographique.

En effet, si j'observe un maintien sur 1990, 1991 et 1992, par rapport au budget de la direction générale, des crédits de la coopération scientifique et technique, de l'enseignement français et des échanges culturels et artistiques, ainsi qu'une progression, déjà relevée et continue, de la communication, je constate de fortes évolutions dans la répartition géographique.

C'est ainsi qu'en 1991 les crédits destinés à l'Est avaient été abondés de 508 millions de francs, atteignant 619 millions de francs. Même si l'arrêt de régulation des dépenses les a amputés de 80 millions de francs, ramenant l'enveloppe à près de 539 millions de francs, il n'en demeure pas moins que l'augmentation était importante.

Les moyens matériels et humains étaient-ils à la mesure d'une telle évolution, et celle-ci a-t-elle eu sa pleine efficacité ? Il est permis de s'interroger. Le fait que, pour 1992, la dotation pour l'Europe de l'Est soit de 488 millions de francs, donc en décroissance forte, même si elle se situe encore, contrairement à ce que M. Deniau a dit à l'instant, à un niveau très élevé, apporte un poids supplémentaire à cette interrogation.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Les crédits sont tout à fait insuffisants par rapport aux besoins. Vous devriez aller voir sur place !

M. Bernard Bardin, rapporteur pour avis. Parallèlement, les crédits destinés au Maghreb vont augmenter de 149 millions de francs.

Certes, je ne nie pas les nécessités liées aux développements politiques et le fait que des réductions peuvent correspondre à la non-reconduction d'investissements lourds ; il n'en demeure pas moins que des évolutions plus progressives et davantage liées au caractère pluriannuel des programmes seraient peut-être plus adaptées.

Cet état des choses m'a conduit à faire adopter par la commission une observation relative à la nécessité d'une pratique systématique d'évaluation des actions engagées.

La commission a également adopté trois autres observations.

Elle souhaite l'engagement d'une étude relative à l'assujettissement à la C.S.G. d'indemnités non imposables servies aux agents en poste à l'étranger pour compenser certaines

charges et elle relève, notamment, le cas des recrutés locaux non titulaires assujettis, eux aussi, mais dépourvus de protection sociale.

Elle souhaite également qu'à l'instar des progrès apportés par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, soit mise en œuvre une structure unique associant services, directions et associations dans la conduite de nos échanges culturels avec l'étranger.

Elle renouvelle enfin le souhait, déjà exprimé l'an dernier, que soit engagée une étude sur les moyens d'améliorer la cohérence du dispositif interministériel impliqué dans la conduite des relations culturelles internationales. Si vous me passez l'expression, il y a parfois trop de mains sur le même volant !

Enfin, prenant acte notamment, de l'augmentation substantielle de l'enveloppe pour 1992, de la diminution de la surprogrammation,...

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Mais non, elle augmente ! Vérifiez les chiffres !

M. Bernard Bardin, rapporteur pour avis. ... prenant acte de la mise en œuvre d'un outil informatique de suivi, des excellents débuts de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et de la poursuite du développement de notre couverture audiovisuelle mondiale, prenant acte, plus généralement, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, des efforts répétés qui ont été les vôtres pour préserver les moyens mis à votre disposition, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable quant à l'adoption des crédits pour 1992 de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *M. Jean-Marie Daillet applaudit également.*)

M. le président. J'ai quelque scrupule, en raison de l'intérêt des propos tenus, à appeler l'attention des rapporteurs sur les libertés qu'ils prennent avec le temps de parole qui leur est imparti. (*Sourires.*)

M. Jean-François Deniau. De toute façon, cela ne sert à rien ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Gallet, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Bertrand Gallet, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, fidèle à la tradition instituée par mes prédécesseurs, je consacrerai l'essentiel de mes propos à l'analyse de la situation internationale sous l'angle stratégique et militaire.

Je ne reviendrai pas sur ce qui s'est passé à l'Est, car ces événements font maintenant partie du domaine commun, si ce n'est pour rappeler brièvement qu'une onde de choc est partie de Moscou puis a gagné l'Europe de l'Est, mettant non seulement fin à la doctrine Brejnev sur la souveraineté limitée des pays de l'Est, mais leur donnant une totale indépendance et faisant naître une nouvelle Europe où il y a, pour reprendre la formule de M. Heisbourg, « non plus une menace mais des risques », ces derniers étant liés, comme on peut le voir en Yougoslavie, à la renaissance des nationalités.

Outre la Yougoslavie, je citerai deux foyers potentiels de risques : la Tchécoslovaquie, pays artificiellement créé en 1919, et la Moldavie, dont le rattachement potentiel à la Roumanie est susceptible de créer des conflits avec la Russie et avec l'Ukraine, voire avec la Hongrie, qui pourrait réclamer en échange la Transylvanie.

L'impérialisme russe de l'époque brejnevienne voit aussi son terme. Le temps des corps expéditionnaires russes ou cubains est terminé. Je citerai trois conflits qui sont soit résolus, soit en voie de résolution, mais qui risquent toujours de renaître.

L'Afghanistan qui, après douze ans de combats et plus d'un million de morts, entrevoit une issue. Deux signes le montrent : d'une part, l'abandon vraisemblable du président Najibullah et de Kaboul par les Russes et, d'autre part, la volonté des pays riverains, Iran, Russie, Pakistan, de travailler ensemble à une solution négociée pouvant déboucher sur des élections.

L'Angola où, le 1^{er} mai 1991, un accord a mis fin à seize ans de guerre civile, et où le conflit est en voie de règlement.

La Corne de l'Afrique, où la chute du régime éthiopien soutenu par l'U.R.S.S. n'a pas mis fin aux conflits ethniques, loin de là.

J'y ajouterai les accords de Paris d'octobre 1991, qui ont mis fin à vingt ans de guerre au Cambodge et placé ce pays sous la tutelle de l'O.N.U. pour y organiser des élections.

Deuxième point : le choc en retour sur l'U.R.S.S. elle-même. L'Union soviétique voit des menaces peser sur son existence même. Il ne faut pas sous-estimer la politique actuelle de l'Ukraine, qui en est au stade de la souveraineté et qui pourrait fort bien passer à l'indépendance à la suite du référendum de décembre prochain.

Il ne faut pas non plus sous-estimer les conséquences militaires de ces risques de sécession. Nous avons raison de soutenir le plus possible le Président Gorbatchev, mais ne soyons pas naïfs pour autant : les dangers sont réels en matière d'armements nucléaires. Les Russes eux-mêmes admettent ne connaître exactement ni le nombre ni la position de toutes les armes nucléaires tactiques qui se déplacent à l'intérieur du territoire de l'ex-U.R.S.S. Quant aux armements stratégiques, l'Ukraine d'ores et déjà demande à participer, en tant que puissance nucléaire souveraine, à des négociations internationales, tout en manifestant sa volonté de prendre part à l'application des accords START.

La fin du pacte de Varsovie, en février 1991, laisse un vide en matière de sécurité collective en Europe centrale, que certains pays de l'Est demandent à l'O.T.A.N. de combler.

L'O.T.A.N. réfléchit à sa propre réforme, sur le plan politique, en développant des relations avec ses ex-adversaires ; sur le plan stratégique, en s'orientant vers l'abandon de la doctrine de la riposte graduée et en recherchant un meilleur équilibre, de part et d'autre de l'Atlantique, entre les deux piliers de l'Alliance ; sur le plan de l'organisation des forces, en envisageant la création d'un corps de réaction rapide qui pourrait comprendre 70 000 hommes. Mais le traité de l'Atlantique Nord limitant le nombre des membres de l'Alliance et surtout sa zone d'intervention, une telle réponse ne me semble pas la meilleure.

D'autres solutions sont possibles pour assurer la sécurité collective. Le sommet de Paris de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe a permis aux trente-quatre pays membres de réfléchir à de nouvelles mesures de confiance et de sécurité. Mais ces discussions marquent le pas. Jusqu'à présent, en effet, la négociation sur les forces conventionnelles était menée de bloc à bloc. Dès lors qu'un bloc a disparu, il est extrêmement difficile de faire entériner les décisions prises à Paris.

Un mot sur les problèmes de désarmement.

Le 30 juillet 1991, après dix ans de négociations, ont été signés les accords START qui prévoient, selon les catégories d'armes, une réduction de 25 à 30 p. 100 des forces nucléaires stratégiques des deux superpuissances. On est encore loin des 50 p. 100 envisagés au départ, mais c'est une excellente initiative.

La deuxième raison d'être optimiste tient aux propositions de M. Bush, reprises par M. Gorbatchev, sur la destruction des forces nucléaires tactiques, car elles apportent une réponse aux risques non négligeables de dissémination résultant de l'actuel effondrement de l'U.R.S.S. Les dangers de dissémination soit d'armes tactiques, soit de plutonium issu de leur destruction, soit de « cerveaux » en recherche balistique et nucléaire - ce qui est vraisemblablement déjà commencé - rendent extrêmement sérieuses les menaces de prolifération nucléaire auxquelles M. Bush et M. Gorbatchev tentent de répondre.

J'évoquerai, pour conclure, les initiatives françaises.

L'idée d'une confédération européenne, lancée par le Président Mitterrand, n'a pas rencontré le succès qu'elle méritait, mais elle fait actuellement l'objet de demandes de réactivation, de la part de pays de l'Est, et notamment de la Tchécoslovaquie. La création d'une confédération européenne me semble une réponse globale à la question de l'intégration de l'Europe centrale à l'Europe.

En matière d'assistance humanitaire, sans revenir sur l'excellente intervention de mon collègue Charles Pistre, je souligne à mon tour que la France joue un rôle de leader, puisque c'est elle qui a notamment préparé la résolution adoptée par l'O.N.U. sur ce thème en décembre 1988.

L'initiative franco-allemande lancée à la veille du sommet de Maastricht a pour ambition de donner une nouvelle impulsion au débat sur la sécurité commune en Europe, en s'appuyant sur l'Union de l'Europe occidentale, institution qu'il reste encore à faire vivre réellement mais qui pourrait jouer un rôle d'articulation entre la Communauté européenne et l'O.T.A.N.

Enfin, les propositions françaises en matière de contrôle des armements et de désarmement sont plus que jamais d'actualité, notamment le plan présenté par François Mitterrand en juin 1991. Elles montrent que, dans l'énorme bouleversement qui secoue le continent européen, la France a un rôle majeur à jouer, en coopération avec l'Allemagne. Je pense que, dès à présent, elle le joue (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Richard Cazenave. Il faudrait qu'elle le joue !

M. le président. La parole est à M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le projet de budget de votre ministère donne à la France les moyens d'une diplomatie active, présente et ambitieuse. Je me réjouis de constater qu'il progresse beaucoup plus fortement que l'ensemble du budget de l'Etat, ce qui marque la priorité donnée par les pouvoirs publics au développement de la présence française dans le monde. S'il est un petit ministère par le nombre de ses agents et par sa part dans le budget général, le ministère des affaires étrangères est grand par la mission qui lui incombe.

Lors du débat budgétaire de l'an passé, un hommage unanime avait été rendu par l'Assemblée nationale et par vous-même, monsieur le ministre d'Etat, aux agents de votre ministère qui, en Irak et au Koweït, avaient affronté une situation exceptionnellement difficile avec un dévouement et un courage exemplaires. Je crois que l'ensemble du personnel de votre ministère doit être félicité pour son attitude pendant la guerre du Golfe.

M. Jean-Marie Dailot. Très bien !

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Je pense aussi au rôle de nos diplomates à Moscou lors du putsch, ou à celui de notre ambassadeur à Port-au-Prince lors du coup d'Etat. C'est malheureusement au travers d'événements dramatiques comme ceux-là que l'opinion prend conscience des risques et de la grandeur de la fonction diplomatique, et que peuvent reculer les clichés dont paraît fort justement M. Delchède.

Je m'abstiendrai de longs développements techniques sur le budget, puisque nos rapporteurs ont, à leur habitude, excellément présenté les choses. Je voudrais simplement souligner que la France ne peut avoir une politique étrangère ambitieuse que si elle a une présence forte dans le monde.

De ce point de vue, la densité exceptionnelle de notre réseau diplomatique et consulaire est sans conteste un atout. Nous devons nous réjouir de la promptitude avec laquelle la France a nommé trois ambassadeurs dans les Etats baltes et de l'annonce de la réouverture prochaine de notre représentation à Phnom Penh.

Plusieurs de nos collègues ont cependant exprimé, notamment devant la commission des affaires étrangères, une préoccupation sur laquelle je souhaiterais, monsieur le ministre d'Etat, que vous puissiez nous apporter des apaisements. Ces nouvelles ambassades ne semblent pas, en effet, en l'état actuel des choses, disposer des crédits nécessaires à leur fonctionnement. Est-il envisagé d'y remédier dans le prochain collectif budgétaire ou par la voie d'un amendement au projet de loi de finances ?

La question est d'autant plus importante que l'évolution politique dans certaines régions du monde peut nous conduire très vite à créer d'autres nouvelles implantations. Peut-être faudrait-il aussi s'interroger sur l'éventualité de rétablir une ambassade en Mongolie au moment où ce pays s'ouvre à la démocratie et sur le monde extérieur.

La rapidité des bouleversements dans le monde oblige à une réflexion sur la nature et les formes de la présence française. La carte diplomatique et consulaire ne saurait être immuable et je souhaiterais que vous nous précisez où en est la réflexion à ce sujet.

En particulier, quelles sont les perspectives de coopération entre les Douze en matière consulaire, après l'abandon du projet d'ambassades communes franco-allemandes ? Au sein de la Communauté européenne même, notre réseau consulaire est destiné à se modifier. Je crois cependant que, si les fonctions proprement consulaires sont appelées à se réduire, le maintien d'une présence française en dehors des capitales est indispensable. Il faut, à cet égard, réfléchir à la nature des tâches que sont susceptibles de remplir les consulats en matière commerciale et culturelle.

Enfin, je voudrais dire quelques mots concernant les crédits de communication. La réforme qui a doté le Quai d'Orsay d'un véritable porte-parole est unanimement appréciée. Une politique dynamique de publications a été lancée. Nous ne pouvons que nous féliciter du fort accroissement des crédits alloués à cette direction : 23 p. 100 en chiffres bruts, près de 10 p. 100 à structures constantes. Je regrette toutefois la stagnation des dotations de presse de nos postes, qui ont même subi, semble-t-il, en 1991, des mesures d'annulation. Il serait hautement souhaitable qu'un effort substantiel soit accompli l'année prochaine dans ce secteur.

Cette remarque n'entame en rien l'appréciation très positive que je porte sur votre projet de budget. L'année 1992 sera sans doute marquée par une intense activité diplomatique, dont on pressent déjà avec espoir certains aspects : mise en œuvre des traités d'union européenne, poursuite du dialogue au Proche-Orient, développement de la coopération Est-Ouest en Europe, progrès du désarmement. Le projet de budget donne à la France les moyens de continuer à être présente dans toutes ces enceintes. Soyez assuré de mon appui entier à ce budget et, à travers lui, à votre politique.

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques réflexions à propos de tel ou tel espace de l'action de la France, dont je souhaite cette année encore faire la mention.

Tout d'abord, comment ne pas vous dire une fois de plus, et à vous personnellement, monsieur le ministre d'Etat, avec nos vives félicitations, notre joie de voir le résultat de votre diplomatie, de votre patience et de votre ténacité dans le processus de restauration de la paix civile au Cambodge ? Si la France doit être présente en Asie, n'est-ce pas d'abord aux côtés des peuples vietnamien, laotien et khmer qui ont su intégrer notre culture dans la leur et chez lesquels la trace de la France reste présente de manière si émouvante ?

Je voudrais aussi, cette année encore, revenir sur ce qui est à mes yeux la priorité des priorités : la construction d'une véritable communauté euro-maghrébine. Mais, cette année, il ne s'agit décidément plus d'une référence ou d'une incantation.

La conférence de Madrid a prouvé qu'au lendemain même des fractures imposées par la guerre du Golfe, le processus de paix israélo-arabe et israélo-palestinien, depuis si longtemps préconisé et préparé par la France, était enfin engagé. La France, grâce à votre action personnelle, monsieur le ministre d'Etat, a été un véritable précurseur en la matière. Il faut souhaiter que nos amis américains mesurent bien tout l'intérêt qui s'attache aux garanties que peuvent apporter dans cette région du monde, dans la paix comme dans la guerre, la Grande-Bretagne et la France. Elles se situent elles-mêmes dans cette région ; à la différence des Américains, nous vivons dans cet espace. Il faut que chacun en soit bien conscient pour l'avenir.

En tout cas, le processus de Madrid était la condition *sine qua non* pour envisager la préparation sincère d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, qui demeure toujours la perspective essentielle pour la paix dans l'espace euro-méditerranéen.

Cette espérance ne peut que conforter l'organisation d'une véritable communauté euro-maghrébine, dont la coopération entre les cinq pays membres de l'Union du Maghreb et les cinq pays européens riverains de la Méditerranée occidentale donne le sens. La visite du Président de la République à Tunis, vos travaux récents à Alger, monsieur le ministre d'Etat, avec vos collègues des « cinq plus cinq », l'annonce tant attendue d'un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de ces pays, ces faits considérables et inimaginables il y a quelques années marquent, semble-t-il, une étape décisive.

Il est très souhaitable que d'autres réunions ministérielles établissent une politique commune, notamment pour ce qui concerne la gestion des flux migratoires comme pour ce qui concerne les problèmes de sécurité. D'aucuns disent que la

menace aujourd'hui n'est plus à l'Est mais au Sud. Je crains qu'en la nommant ainsi, l'on ne crée fâcheusement la menace au Sud. C'est pourquoi une réunion des ministres de la défense des « cinq plus cinq » serait politiquement très utile.

L'espace euro-méditerranéen doit être construit au même rythme que l'espace européen. La France a besoin du Maghreb si elle entend garder sa place dans une construction européenne équilibrée.

Cet équilibre sans lequel, en effet, la construction européenne sera fragile, c'est aussi à l'Est de la Communauté, et pas seulement bien entendu au Sud, que la France doit y veiller. La France a aussi besoin, pour garder son rang, de l'Europe centrale et orientale.

On ne peut, sur ce point encore, que vous féliciter, le Gouvernement et vous-même, monsieur le ministre d'Etat, pour l'action menée dans la vaste perspective tracée par le Président de la République. L'intense activité diplomatique, les accords financiers, économiques ou culturels multiples passés avec tous les pays d'Europe centrale et orientale font que rien ne peut être reproché à la France dans ce domaine.

Pour ce qui concerne la Yougoslavie, la France et l'Allemagne ont sagement su prévenir le danger qui menaçait la Communauté européenne, à savoir que la balkanisation de ce malheureux pays ne se projetait dans une balkanisation de la politique étrangère de la Communauté européenne elle-même. On peut toutefois regretter que les caractéristiques propres à la diplomatie communautaire n'aient pas permis de casser à temps l'engrenage de la violence en Yougoslavie.

Il faut reconnaître qu'au nombre des droits de l'homme se trouve le droit de l'homme à s'épanouir selon sa propre culture. Ce n'est qu'ensuite – mais tout aussitôt si l'on réagit sagement – que ces peuples libres sauront chercher et trouver les formules adéquates, fédérales, confédérales, communautaires, qui redessineront la carte d'une Europe nouvelle, pacifique, démocratique et diverse. Il n'y a pas de liberté sans liberté de choix, il n'y a pas de choix sans l'existence maintenue ou rendue à des modèles culturels différents.

En attendant ce qui sera peut-être un jour la Confédération des républiques indépendantes de Yougoslavie, peut-être devrait-on, à la lecture de cette détestable guerre serbo-croate et de l'évolution des républiques ex-soviétiques, au lendemain de l'échec du putsch de Moscou, reprendre l'idée lancée par le Président de la République lors des assises de Prague. L'idée de confédération européenne de Lisbonne à Moscou, si mal comprise alors, et d'abord par ceux qui ne voulaient pas comprendre, devrait être reprise aujourd'hui. Elle répond par sa souplesse à toutes les questions de nationalités et de minorités comme à toutes les questions d'aménagement du territoire européen, dans le temps qui nous sépare de l'entrée des nouvelles démocraties européennes dans la Communauté européenne.

Je voudrais achever ce rapide tour d'horizon par l'Amérique latine.

Là encore, le Gouvernement a manifesté sa volonté. Je ne prendrai qu'un exemple. Il a déjà été cité, mais il m'est cher : la télévision française, en tout cas francophone, devrait atteindre l'Amérique latine en 1992. Ce sera la meilleure façon, en tout cas la plus porteuse d'avenir, de fêter le cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique. Par sa participation spectaculaire à l'exposition universelle de Séville, par le rôle si important que le ministre de la culture et vous-même, monsieur le ministre d'Etat, avez bien voulu donner au comité national français pour la célébration du cinquième centenaire de la rencontre entre l'Europe et l'Amérique, le Gouvernement a bien su utiliser cet intéressant prétexte pour développer la pédagogie nécessaire à des peuples qui sont liés par un sentiment très fort mais qui se connaissent si mal. Je salue également la décision du Gouvernement de soutenir le projet « Cargo 92 », ce bateau qui partira de Nantes et ira de port en port jusqu'en Amérique latine y témoigner de la proximité culturelle et sentimentale de la France.

L'Amérique latine change très vite. Au-delà des images dramatiques concernant la lutte contre la drogue ou le choléra, il y a une réalité économique et politique qui prend un tour saisissant au Venezuela, en Colombie, au Mexique, au Chili. Pour la France, si l'espace francophone est nécessaire, essentiel, vital, il ne sera pas suffisant demain pour défendre

notre identité culturelle et préserver notre liberté dans la confrontation des grands blocs culturels, à l'échelle de l'univers.

Il faudra à la France, liée en cela - notamment - à l'Espagne et au Portugal, toute l'énergie créatrice et généreuse de l'Amérique latine pour défendre et illustrer le fonds culturel commun à l'Amérique latine, à l'Europe latine et à l'Afrique latine.

C'est sur ces quelques remarques que je souhaitais, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, réaffirmer tout le soutien que j'apporte à la grande politique que vous conduisez, avec la générosité et le talent que chacun dans cette Assemblée, et au-delà, vous reconnaît. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - M. Jean-Marie Daillet applaudit également.)*

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Gilbert Millet, premier orateur inscrit.

M. Gilbert Millet. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la situation internationale dans laquelle intervient ce débat sur le budget des affaires étrangères est dominée par la conférence de Madrid et la situation au Moyen-Orient après la guerre du Golfe. L'intervention des peuples est plus que jamais un facteur déterminant de la lutte pour la paix.

Cette guerre meurtrière était présentée comme ayant pour but de libérer le Koweït et d'empêcher Saddam Hussein d'être un danger pour la région. Force est de constater que la démocratisation du Koweït reste au point mort. Les anciens dirigeants ont retrouvé leurs sièges et leurs privilèges, les Koweïtiens l'arbitraire et les exactions.

Quant à Saddam Hussein, il est toujours au pouvoir. Depuis l'instauration du blocus, près de 70 000 enfants sont morts et l'U.N.I.C.E.F. prévoit qu'il pourrait y en avoir encore plus dans les conditions actuelles du blocus.

Lorsque, avec les communistes, les pacifistes, à Paris et ailleurs, manifestaient contre cette guerre, il leur était répondu que c'était l'occasion de pacifier et de dénucléariser la poudrière du Moyen-Orient.

L'O.N.U. qui contrôle les activités susceptibles de donner l'arme nucléaire à l'Irak, ne remplirait plus son rôle si elle laissait les autres pays de la région se l'approprier. Il y aurait une fois de plus deux poids, deux mesures si Israël ne donnait pas toutes les informations nécessaires sur l'éventuelle nucléarisation de sa défense.

Enfin, et c'est sans doute le plus important, toutes les conditions qui ont fait naître le conflit du Golfe - c'est-à-dire des richesses considérables scandaleusement réparties, des dictateurs surarmés, des peuples et des minorités nationales bafoués - existent encore, comme au premier jour de la guerre.

C'est dans ce contexte que se situe la conférence de Madrid et c'est à ce désastreux bilan - dont la France est aussi comptable - qu'il faut s'attacher.

Le processus de paix qui a commencé à Madrid entre Israël et les pays arabes sera long. La France doit jouer un rôle dans ce processus à la mesure de ses responsabilités, de son histoire et des relations qu'elle entretient avec les parties concernées. Nous souhaiterions voir la France prendre concrètement des initiatives pour que des solutions conformes aux droits des peuples de la région soient adoptées rapidement au lieu de se conformer aux vues américaines. Ce serait un moyen de reconquérir une autorité, une estime que sa participation à la guerre ont gravement entamées.

C'est le cas tout d'abord du peuple palestinien, le seul de la région et l'un des seuls au monde à ne pas avoir d'Etat installé sur une terre, à ne pas vivre dans des frontières définies et internationalement reconnues. Un règlement global, juste et durable des conflits de la région et, notamment, du conflit israélo-palestinien, ne peut être obtenu qu'avec la reconnaissance d'un Etat national pour les Palestiniens aux côtés d'un Etat d'Israël aux frontières sûres et reconnues. Ce règlement doit être fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Etats-Unis..., je veux dire des Nations unies.

M. Philippe Séguin. Lapsus révélateur !

M. Gilbert Millet. Le mouvement du monde dessine de nouveaux rapports internationaux et de nouveaux besoins. Ne remplaçons pas la guerre froide et la logique des blocs par un monde unipolaire dominé par une seule superpuissance.

Face à une Union soviétique en pleine évolution, les Etats-Unis constituent la seule superpuissance, situation très dangereuse où les risques d'agression sur des petits Etats du tiers monde et de mainmise sur les organisations internationales sont bien réels. La paix et le désarmement demeurent des exigences fondamentales. La France n'y contribue pas quand son gouvernement pousse les feux d'une défense européenne intégrée à l'Alliance atlantique. Ce n'est pas ainsi qu'elle contrebalancera la domination allemande sur l'Europe. La France doit, au contraire, s'engager résolument vers la disparition de toutes les armes nucléaires.

L'alignement de la politique française sur la politique américaine, comme cela a été le cas lors de la guerre du Golfe, ne contribue pas, bien entendu, à valoriser la place de la France dans le monde ni le rôle qui devrait être le sien dans la défense de la paix et des grands principes de la démocratie et des droits de l'homme.

Au nouvel ordre international que les Etats-Unis entendent instaurer, et qui ne saurait être autre que la mise en pratique de leur suprématie politique, militaire et économique, ne répond pas à ces besoins, il faut opposer un nouvel ordre basé sur le respect du droit des peuples à la paix, au développement, à la démocratie, à la justice et à l'égalité entre des Etats et des peuples indépendants et souverains.

L'O.N.U., sa charte, ses nombreuses résolutions - trop souvent ignorées ou bafouées - existent dans ce but. La France doit les défendre et les promouvoir. Et les cent-trois pays non alignés devraient être mieux représentés dans les structures de l'Organisation.

Cuba, pays souverain et indépendant depuis trente ans - et qui tient à le rester ! - est victime d'un embargo orchestré par les Etats-Unis. Cet embargo est une insulte au droit international et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

M. Jean-Marie Daillet. Et Castro ?

M. Gilbert Millet. Les U.S.A., pour qui Cuba représente une obsession permanente, tentent d'organiser sa dégradation économique pour en venir à bout. Les Cubains vivent depuis trente ans sous la menace, sous les pressions extérieures, dans un état de tension et de mobilisation permanentes.

M. Jean-Marie Daillet. Et sous la dictature !

M. Gilbert Millet. Les conséquences économiques et sociales du blocus pèsent très fortement sur la société cubaine. Malgré cela, aucun enfant n'y meurt de faim, aucun sans-abri ne hante les rues,...

M. Philippe Séguin. Ils sont en prison !

M. Gilbert Millet. ... il n'y a pas de « disparus », ni d'émeutes de la faim ni de manifestations réprimées dans le sang. Il n'est demandé à personne de soutenir l'ensemble des choix faits par les dirigeants cubains,...

M. Jean-Marie Daillet. Ah bon !

M. Gilbert Millet. ... mais comment ne pas considérer le blocus décidé par les Etats-Unis comme une atteinte inacceptable à la liberté et à la vie du peuple cubain ? Qu'attend la France pour agir enfin dans un sens conforme au droit de chaque peuple à décider de son avenir ?

La France doit agir pour faire respecter partout les droits de l'homme, pour le démantèlement total du système de l'apartheid.

Plus généralement, qu'il s'agisse du Cambodge ou de Cuba, des 85 p. 100 de la population africaine qui vivent en dessous du seuil de pauvreté ou du sous-développement asiatique, de l'Afrique australe et de la sempiternelle question de l'apartheid, le problème majeur est celui du caractère injuste et dominateur des relations économiques internationales.

La France porte une grande responsabilité dans ces déséquilibres. Mon ami Théo Vial-Massat, lors de la discussion sur le budget de la coopération, a souligné et regretté que les actions à contre-courant de la France - qui continue d'ap-

puyer des régimes autoritaires - ne mettent pas en cause les rapports de domination et d'exploitation capitaliste qui caractérisent les relations entre la France et l'Afrique.

La dette, véritable spoliation du Sud par le Nord, devrait être annulée. La France doit mettre fin au commerce des armes dont elle est un des premiers pays exportateurs et qui représente 43 p. 100 de l'accroissement de la dette des pays du tiers monde.

Dette, commerce des armes, démocratisation en Afrique ou au Moyen-Orient, dans tous ces domaines, la France a des responsabilités de par son histoire et en tant que membre du Conseil de sécurité de l'O.N.U. Elle doit conserver l'expression de sa voix originale pour contribuer au règlement politique de tous les conflits sur une base pacifique et négociée répondant aux aspirations des peuples.

La politique suivie par le Gouvernement ne correspondant pas à la mise en œuvre de ces principes, le groupe communiste ne votera pas ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Stasi.

M. Bernard Stasi. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année dernière, lorsque nous avons examiné le budget du ministère des affaires étrangères, la politique conduite par notre pays dans le monde, et en particulier dans la guerre du Golfe, bénéficiait d'un large appui de l'opinion publique et des forces politiques.

L'après-guerre, et j'y reviendrai tout à l'heure, a valu à la France quelques déceptions. Mais pas un instant, le groupe de l'U.D.C. n'a regretté d'avoir participé, sans arrière-pensée et sans réticence, à la formation de ce climat consensuel qui a témoigné de l'esprit de responsabilité de l'opposition et qui a indiscutablement constitué un atout de la France dans cette crise.

Maintenant que nous avons, dans l'épreuve que traversait notre pays, montré cet esprit de responsabilité, nous pouvons dénoncer certaines faiblesses et certaines incohérences de la diplomatie française sans nous voir accusés d'être inspirés par je ne sais quelle volonté de dénigrement ou par un quelconque esprit partisan.

J'ajoute que ce n'est jamais de gaieté de cœur que l'on dénonce les erreurs commises au nom de son pays et que l'on constate l'affaiblissement de ses positions dans le monde. Hélas, au cours de ces derniers mois, nous avons dû souvent déplorer une certaine incapacité de la France à faire entendre une voix claire et forte dans le concert international, à trouver sa place et à tenir son rang dans ce monde en pleine turbulence.

Comment ne pas entamer une brève énumération - qui ne sera malheureusement pas exhaustive - par l'évocation de notre fâcheuse absence de la conférence de Madrid ? Cette absence fut d'autant plus fâcheuse que la France, et cela restera son mérite, a été l'une des premières grandes puissances à réclamer la tenue d'une conférence internationale sur la paix au Proche-Orient. Dans cette région du monde - et plus précisément s'agissant du conflit israélo-arabe - où la France a été longtemps présente et influente, les gouvernements successifs se sont toujours efforcés de mettre en œuvre une politique équilibrée qui maintienne le contrat avec tous et inspire la confiance dans les deux camps.

S'il est vrai que la ville de Paris a été récusée par l'une des parties intéressées pour accueillir la conférence, c'est parce que notre comportement, au cours de ces derniers mois, n'a pas paru à tous équitable.

J'ai le sentiment que si la France a eu raison de rappeler que l'O.L.P. - dont la représentativité dans les territoires occupés est incontestable - ne pouvait être exclue de la négociation, elle a payé cher son soutien un peu trop insistant à Arafat, quelque peu discrédité par ses prises de position pendant la guerre du Golfe et lors du putsch de Moscou.

Quoi qu'il en soit, la nuit passée par le président Gorbatchev et son épouse dans l'intimité rustique d'une bergerie landaise, ne saurait suffire à nous consoler de l'absence de notre pays autour de la table du palais d'Orient de Madrid.

Oui, il est dommage que la France, en raison de cette absence, ne soit pas en mesure de peser pour que le territoire libanais soit évacué par toutes les troupes qui l'occupent, les

troupes syriennes et les troupes israéliennes ; pour que soit rétablie la souveraineté de ce pays livré en gage à la Syrie, pour la remercier de son bon choix dans la crise du Golfe ; pour que soient organisées dans les meilleurs délais des élections susceptibles de donner au pouvoir libanais une légitimité difficile à reconnaître à un président élu sous la protection, pour ne pas dire sous l'injonction des baïonnettes syriennes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du Centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Bernard Stasi. En l'absence de la France, qui plaidera à Madrid pour un Liban souverain ? Nous formons le vœu très sincère que dans les phases ultérieures de ces négociations - appelées sans doute à connaître de nombreuses péripéties - la France puisse jouer, fût-ce discrètement, un rôle plus conforme à ses liens historiques et culturels avec le Proche-Orient, ainsi qu'à son rang de grande puissance européenne et méditerranéenne.

De même, face aux bouleversements intervenus en Europe de l'Est, la France a parfois failli à sa mission, donnant le sentiment, au moins dans un premier réflexe, de privilégier le maintien du *statu quo* par rapport à l'acceptation du changement, les intérêts des Etats par rapport aux aspirations des peuples.

Nous pensons que la France aurait dû être la première - comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, monsieur le ministre d'Etat - à reconnaître l'indépendance des pays baltes, à prendre acte de la volonté d'indépendance démocratiquement et massivement exprimée par les peuples croate et slovène.

La France, au plus haut niveau de l'Etat, ne semble pas toujours éprouver la même profonde satisfaction que ressentent les Français lorsque s'écroulent des empires, lorsque se disloquent des structures étatiques de contrainte et d'oppression.

Certes, lorsqu'un ordre impérialiste et totalitaire comme celui de l'Union soviétique disparaît - et cela est vrai, dans une moindre mesure, pour la Yougoslavie - les risques sont grands de voir se créer des situations anarchiques, se déclencher des conflits ethniques ou religieux, se manifester des poussées de nationalisme agressif. Mais faut-il pour autant, afin d'écartier ces dangers, tenter de maintenir à tout prix et à toute force les vieilles structures dont les peuples ne peuvent plus supporter le poids ?

Ma conviction était qu'il fallait que meure l'U.R.S.S. et que meure la Yougoslavie pour que des républiques devenues indépendantes, ou du moins largement autonomes, puissent en toute liberté décider de nouer de nouvelles solidarités, de créer de nouvelles formes de coopération, d'inventer de nouvelles modalités de vie en commun.

En août dernier, mes interlocuteurs slovènes et croates me disaient : « Nous voulons être indépendants, ne fût-ce que cinq minutes, pour pouvoir décider librement de participer à la création d'une communauté nouvelle d'Etats souverains ! »

Contrairement à ce que l'on dit parfois, il n'y a pas de contradiction entre le mouvement d'intégration tel qu'il se poursuit au sein de la Communauté européenne et la dislocation des vieilles structures du monde communiste. Cette dislocation est au contraire la condition nécessaire, le passage obligé vers la constitution de communautés à l'image de la nôtre.

Bien entendu, il faut aussi que, dans tous ces nouveaux Etats, les minorités soient respectées. Aussi, l'une des tâches les plus urgentes, pour la communauté internationale, est l'élaboration d'un statut des minorités internationalement garanti.

S'agissant plus précisément de la Yougoslavie, nous regrettons le temps perdu par la Communauté européenne qui aurait pu envoyer efficacement une force d'interposition, au début du conflit, décision qui paraît aujourd'hui difficile à mettre en œuvre. Nous voudrions maintenant que la Communauté et la France disent plus clairement qu'aujourd'hui, c'est la Serbie qui agresse, que c'est elle qui veut annexer, par la violence armée, une importante portion du territoire croate. Et nous voudrions que de fortes pressions soient exercées sur les autorités serbes afin de mettre fin au conflit et d'éviter que le communisme, aux frontières mêmes de la Communauté, ne remporte une dernière victoire sur un pays démocratique.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Bernard Stasi. Qu'il me soit permis de dire un mot de la Roumanie. Monsieur le ministre d'Etat, je me suis longtemps interrogé sur l'opportunité de la visite du Président de la République dans ce pays il y a quelques mois.

Après avoir séjourné à deux reprises dans ce pays au cours des dernières semaines, je partage le sentiment exprimé par la presque totalité de l'opposition roumaine, irritée, parfois scandalisée, de voir le Président de la République française apporter sa caution à un pouvoir dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a renoncé ni aux méthodes utilisées ni aux réseaux mis en place sous le régime précédent de sinistre mémoire.

Je veux bien croire que le Président de la République a donné de bons conseils au président Iliescu, mais il paraît hélas ! évident qu'ils n'ont pas été suivis. Après avoir rencontré la semaine dernière tous les dirigeants de l'opposition roumaine ainsi que plusieurs centaines de jeunes à l'occasion de débats organisés à travers tout le pays, je puis vous dire, monsieur le ministre d'Etat, que tous mes interlocuteurs attendent, avec à la fois impatience et inquiétude, les échéances électorales à venir.

Ils espèrent que la France - c'est le message que beaucoup d'entre eux m'ont chargé de vous transmettre - utilisera ses relations avec les détenteurs du pouvoir pour obtenir d'eux que, contrairement à ce qui s'était passé en 1990, les prochaines campagnes électorales se déroulent dans des conditions d'équité, notamment avec un égal accès de tous à la télévision.

Est-il besoin d'ajouter que j'ai pu mesurer aussi, lors de mes différents séjours en Roumanie, le profond et émouvant attachement des Roumains à la francophonie et à la culture française ? Aussi est-il profondément regrettable que les crédits pour la coopération culturelle avec la Roumanie soient en diminution pour 1992.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. De 30 p. 100 !

M. Bernard Stasi. Je connais, monsieur le ministre d'Etat, les impératifs budgétaires qui s'imposent à vous, mais le groupe de l'U.D.C. a la conviction que la Roumanie devrait, dans ce domaine, bénéficier d'un traitement de faveur.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Bernard Stasi. Cette étrange méfiance, manifestée souvent par la France à l'égard des peuples qui aspirent à la liberté, s'est exprimée aussi dans les atermoiements de notre pays face aux événements de Madagascar et à la crise du Zaïre. Pourtant, si, à Tananarive comme à Kinshasa, l'opposition a pris des risques et si les foules sont descendues dans la rue, c'est parce que l'excellent discours du Président de la République à La Baule, appelant les Africains à participer au mouvement de démocratisation qui secoue le monde en cette fin de siècle, a été entendu et compris sur le continent africain et dans l'océan Indien.

Certes, les fâcheuses complaisances de notre pays à l'égard du président Mobutu ne datent pas d'hier, mais fallait-il soutenir si longtemps un homme qui, pour les Africains attachés à la liberté et avides de démocratie - ils sont heureusement chaque jour plus nombreux - est le symbole de l'oppression et de l'humiliation de tant de peuples africains ?

En revanche, le groupe de l'U.D.C. se félicite du rôle actif et efficace joué par la diplomatie française dans le long et difficile processus qui a abouti à la récente conférence de Paris sur la paix au Cambodge.

Nous nous réjouissons aussi de la part prise par la France dans le développement de relations privilégiées entre les pays méditerranéens de la Communauté et l'Union du Maghreb arabe. Ces relations, qui témoignent notamment du fait que le malaise suscité par la crise du Golfe dans les pays du Maghreb est heureusement dissipé, doivent aboutir à un véritable codéveloppement de part et d'autre de la Méditerranée.

Malgré ces aspects positifs de l'action internationale de notre pays, malgré aussi, monsieur le ministre d'Etat, le grand talent que vous déployez dans l'exercice de vos fonctions, grand talent qui permet parfois de rattraper le temps perdu et de réparer certaines bévues - je n'ai pas voulu évoquer la réaction calamiteuse du Président lors du putsch de Moscou, parce que c'est un mauvais souvenir pour la

France -, malgré les initiatives courageuses et généreuses de votre secrétaire d'Etat Bernard Kouchner qui sauve non seulement des vies humaines, mais aussi parfois l'honneur de la France, la politique internationale de notre pays apparaît trop souvent frileuse et incertaine pour que le groupe de l'U.D.C. puisse, en adoptant votre budget comme nous l'avions fait l'année dernière, manifester son approbation à cette politique.

Néanmoins, le groupe de l'U.D.C. ne veut pas affaiblir le gouvernement français au moment où il va aborder le difficile et décisif rendez-vous de Maastricht où se jouera très largement l'avenir de notre pays et de notre continent. Malgré les hésitations de la politique européenne de la France au cours de ces deux dernières années, lesquelles seront dénoncées ce soir par mon collègue Bernard Bosson, nous ne voulons pas douter de la volonté du Gouvernement de contribuer activement à mettre sur pied, à l'occasion de cette rencontre, une véritable union politique européenne plus nécessaire que jamais à l'équilibre du monde. Aussi nous avons décidé de nous abstenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Deniau.

M. Jean-François Deniau. Monsieur le ministre d'Etat, les crédits de votre ministère étant, si j'ai bien compris, réservés, et parce que je ne connais pas toutes les finesses de la procédure, je n'entrerai pas dans un débat budgétaire. (*M. le ministre d'Etat fait un signe de dénégation.*)

S'ils ne le sont pas, alors on peut y aller !

La politique étrangère est trop souvent considérée par nombre de nos compatriotes comme un domaine lointain, mystérieux qui ne les touche pas directement, un domaine en quelque sorte étranger à eux-mêmes. Je ne partage pas ce sentiment et j'ai toujours pensé qu'il s'agissait d'une dimension tout à fait fondamentale de notre pays et de chacun de nous-mêmes, d'abord parce qu'elle concerne la défense des intérêts français dans tous les domaines - économique, stratégique, culturel, linguistique, commercial - mais aussi parce qu'elle constitue une certaine image de la France, image dont nous sommes propriétaires après en avoir hérité. Cette certaine image fait en quelque sorte partie de nos gènes et de notre patrimoine ; nous en sommes redevables et nous devons donc essayer de transmettre la nécessité d'assurer certaines missions qui ont traditionnellement été celles de la France.

J'ai relevé, dans l'excellent rapport de la commission des finances que la part du ministère des affaires étrangères dans le budget de l'Etat était passée de 1,02 p. 100 à 1,07 p. 100. Une petite amélioration apparaît donc au niveau de la deuxième décimale. Néanmoins le principal problème ne tient pas aux moyens, même si différents aspects les concernant ont été soulignés à juste titre. Il s'agit surtout d'un problème de missions, d'un problème de buts : pour quoi faut-il représenter la France ? Qu'a-t-elle à dire ?

Il est parfaitement clair que nous ne sommes pas une super-puissance comme les Etats-Unis, ni même comme l'Union soviétique ou ce qu'il en reste. Notre population est ce qu'elle est ; nos ressources économiques sont ce qu'elles sont. Pourtant nous sommes un certain nombre à considérer que malgré toutes nos faiblesses, malgré tous nos défauts, nous sommes irremplaçables.

Il est des choses que nous devons dire et que nous sommes pratiquement les seuls à pouvoir dire. C'est de ce point de vue, monsieur le ministre d'Etat, que j'ai la tristesse de constater une sorte de déficit diplomatique de la France. En abandonnant certains discours et certains objectifs, nous nous sommes abandonnés nous-mêmes. Cette constatation n'est pas agréable à faire et je partage tout à fait les sentiments exprimés à ce sujet par notre collègue Bernard Stasi. Je préférerais, comme cela m'est arrivé dans le passé, pouvoir déclarer que je soutiens la politique étrangère de mon pays et féliciter les autorités françaises d'avoir pris un certain nombre d'initiatives. Je l'ai d'ailleurs fait à plusieurs reprises tant dans cette enceinte qu'en d'autres lieux ou par écrit, lorsque j'ai considéré que la France jouait son rôle.

Ma tristesse est d'autant plus grande aujourd'hui de devoir constater qu'elle ne le fait plus, voire qu'elle agit parfois directement à l'encontre de ce que l'on attend d'elle, à cause

d'une sorte de conservatisme, de technocratie abusive, d'une peur de tout changement qui a fait écrire à l'éditorialiste d'un grand hebdomadaire que la France était devenue « le champion du droit des bureaucrates à disposer des peuples ». Il s'agit de M. Julliard dans *Le Nouvel Observateur*.

Cette peur du mouvement populaire, cette peur de la population qui exprime dans la rue ce qu'elle pense et ce qu'elle veut est nouvelle dans notre diplomatie. Elle constitue le phénomène le plus extraordinaire de ces dernières années.

Que tous les spécialistes n'aient pas prévu la chute du Mur de Berlin ? Après tout, tout le monde peut se tromper. Que nos plus éminents experts n'aient pas cru en la réunification de l'Allemagne et aient même dit à ce propos que ce n'était pas demain la veille ? Tout le monde peut être bon certains jours et un peu moins bon d'autres jours. Je ne reprendrai d'ailleurs pas les citations de tous ceux qui se sont trompés à cette occasion. Mais le plus dangereux lorsqu'une erreur d'appréciation a été commise au départ est de ne pas voir que l'on s'est trompé et de persister dans son erreur.

Je ne sais pas si les événements qui se sont produits depuis quelques années s'inscrivent dans une sorte d'accélération de l'histoire, mais ils ont constitué en tout cas des bouleversements qui correspondront, pour les historiens futurs à une période exceptionnelle, je dirais même particulièrement émouvante. Nous avons eu cette joie, cette émotion de voir le Mur tomber. Je me rappelle avoir vu lors d'un journal télévisé de treize heures un monsieur, pas très grand, qui n'avait plus guère de cheveux, arriver devant le Mur s'asseoir sur son pliant et jouer du violoncelle. Il s'agissait de Rostropovitch qui jouait du Bach devant la première brèche dans le Mur. La foule qui ignorait son identité lui jetait des pièces comme si c'était un pauvre !

Nous avons donc eu la chance de connaître un tel événement, mais quelles conséquences en avons-nous tiré dans notre comportement ?

M. Stasi a évoqué le voyage du Président de la République en Roumanie qui a désespéré la plus grande partie des démocrates roumains. Non, il n'est pas dans les missions de la France d'aller désespérer les démocrates dans différents pays européens ! Un autre voyage a été oublié : celui qu'il a effectué en Allemagne de l'Est pour saluer, conforter, un dirigeant de ce pays dont plus personne - vous pouvez faire un sondage à ce sujet - ne connaît le nom parce que, dans les six semaines qui ont suivi, il a été balayé par l'histoire, balayé par la démocratie, balayé par la volonté populaire.

Il est donc des moments où l'on se demande pourquoi on dépense tant d'énergie pour défendre une mauvaise cause, à l'encontre de ce que la France devrait représenter, devrait apporter comme message.

Je le dis sans aucune joie car, lorsqu'il a été nécessaire, dans des circonstances dramatiques, de soutenir la politique française, je n'ai pas été le dernier à le faire. J'ai certes posé des conditions et indiqué comment la voix de la France, devait, à mon avis, s'exprimer, mais je souhaitais qu'il y ait unanimité nationale dans les moments graves. Cela ne peut plus être le cas maintenant.

Je vais très rapidement évoquer certains problèmes qui m'ont paru typiques de ce déficit diplomatique ou de ce contre-emploi qui est malheureusement joué par notre pays.

En ce qui concerne les pays baltes, d'abord, j'essaie d'expliquer depuis des années qu'il s'agit non de leur donner l'indépendance mais de la constater. Le 16 janvier dernier, j'ai déclaré à cette tribune que je ne souhaitais pas que notre pays soit le dernier à appliquer les conséquences d'un pacte passé entre Staline et Hitler et j'ai fait le parallèle avec notre intervention lors de la guerre du Golfe. Maintenant nous avons constaté l'indépendance et il a fallu courir très vite pour essayer de rattraper, mais sans succès, les Danois et les Islandais.

Cela n'est pas conforme à la mission de notre pays. La France devait dire clairement les choses et affirmer que ces pays étaient libres. Lorsque nous demandions que l'on agisse ainsi, on nous rétorquait que cela allait créer le chaos. Mais non, monsieur le ministre d'Etat, c'est en ne voyant pas les réalités, c'est en refusant d'écouter les peuples que l'on crée le chaos !

Les problèmes qui agitent l'Union soviétique sont presque tous d'une nature différente et il faut traiter chacun d'eux en fonction de considérations particulières. Ainsi l'annexion des

pays baltes découle non de Yalta, mais du pacte germano-soviétique passé entre Staline et Hitler ! La Moldavie ne veut pas être indépendante. Elle souhaite être rattachée à la Roumanie car ses habitants considèrent qu'ils sont Roumains, mais elle attend la chute du régime communiste dans ce pays. Les Arméniens, même quand ils réclament leur indépendance ne souhaitent pas du tout rompre avec l'ensemble russe parce qu'ils n'ont pas envie de rester en tête à tête avec les Azéris et les Turcs.

Tout cela est connu et il faut pouvoir adapter nos réponses aux besoins de chacun de ces peuples à partir du moment où ils les expriment démocratiquement. Cela n'a malheureusement pas été le cas jusqu'à présent. Le leitmotiv, sans cesse répété par les autorités gouvernementales, selon lequel notre but était de ne pas gêner M. Gorbatchev, qu'il n'y en avait pas d'autres et qu'il s'agissait de la priorité absolue, nous a conduits à l'immobilisme.

Le drame de la Yougoslavie est épouvantable. Certains d'entre nous ont essayé de le prévenir, en signalant les dangers, en insistant sur la nécessité d'organiser d'urgence des missions de conciliation, en proposant des solutions quand la situation ne s'était pas encore dégradée à ce point. Malheureusement, ces démarches sont restées sans succès, sans réponse. Je crains qu'à force de refuser systématiquement ce qui pourrait permettre d'améliorer la situation, on ne décourage l'opinion publique. On agit trop tard, trop peu. Or, je souhaite que l'Europe se manifeste.

Ce conflit se déroule au cœur de l'Europe. Il est d'ailleurs difficile d'être davantage au cœur de la civilisation européenne quand on est situé entre l'Italie et la Grèce. Le fait que, en utilisant tous les prétextes que nous connaissons, la Communauté n'ait pu intervenir d'une façon efficace, signifie aux yeux des gens simples qu'il ne faut plus parler d'Europe politique.

Nous pouvons peut-être envoyer 12 000 hommes dans le Golfe, mais si nous ne sommes pas capables, au cœur même du continent, d'imposer une solution démocratique dans le respect du droit des peuples, dans le respect des minorités, cela veut dire qu'il n'existe pas d'Europe politique, ou alors il faut changer les mécanismes. Selon la vieille formule de Paul-Henri Spaak : « Il faut que ceux qui veulent aller plus vite et plus loin puissent le faire », sans se cacher derrière les veto de ceux qui n'ont pas envie qu'il y ait une démonstration européenne, qui n'ont pas envie que nous manifestations notre présence d'une façon ou d'une autre.

A propos du Liban bien des interrogations subsistent.

Vous avez exprimé vous-même, à plusieurs reprises, monsieur le ministre d'Etat, tant dans cette enceinte que devant la commission des affaires étrangères, votre conviction que les accords de Taef étaient positifs, notamment sur deux points, sur lesquels nous étions plusieurs à insister : l'évacuation de l'ensemble du territoire libanais par les troupes étrangères - toutes les troupes étrangères - et des élections libres, réellement libres, pour que les Libanais eux-mêmes puissent s'exprimer. En effet, c'est à eux et à eux seuls, de dire ce qu'ils souhaitent et ce qu'ils ne souhaitent pas.

Monsieur le ministre d'Etat, depuis les accords de Taef, d'autres accords de coopération, de solidarité dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine militaire ont été passés. Pouvez-vous toujours affirmer qu'une date précise est fixée pour l'évacuation de l'ensemble des troupes étrangères ?

Je ne parle même pas de la pauvre délégation libanaise à Madrid, qui ne demande l'évacuation que de 10 p. 100 du territoire de son pays en oubliant les 90 p. 100 restant occupés, ce qui constitue une situation un peu attristante. Il n'y a pas d'autre commentaire à faire à ce sujet. Néanmoins la France, qui a eu des responsabilités à l'égard de ce pays, qui a même un intérêt de politique intérieure dans cette affaire, tellement les liens entre les deux Etats sont grands, pourrait-elle rappeler que sa position est la suivante : élections libres et contrôlées à une date précise et rapprochée, en refusant le système que j'ai critiqué le 16 janvier et qui consiste à faire nommer des députés par le Gouvernement - même si cela peut constituer un précédent utile... - et évacuation de toutes les troupes étrangères ? Ces objectifs simples doivent demeurer ceux de la France.

En ce qui concerne la conférence de Madrid, il a déjà été souligné que notre absence était d'autant plus ressentie que nous avons joué un grand rôle dans la région dont on parle, mais aussi parce que, si mes souvenirs sont bons, l'une des

justifications de notre participation à la guerre du Golfe avait été la nécessité d'assurer notre présence à la table des négociations. Vous avez vous-même répondu, monsieur le ministre d'Etat, à un député qui avait exprimé des doutes à ce sujet lors d'une réunion de la commission des affaires étrangères, que cet objectif serait atteint et que nous avions déjà le soutien de l'Union soviétique et de la Syrie. Je constate que cela n'a pas dû être suffisant.

Il y avait ainsi quelque chose de triste à voir celui qui n'avait plus grand-chose à dire à Madrid, comme la presse soviétique elle-même l'a souligné, venir saluer chez lui celui qui n'avait pas été invité. Je ne peux pas considérer qu'il s'agit de l'une des plus grandes victoires de la diplomatie française !

Alors, ce qu'il faut faire, c'est être utile. Nous allons aborder maintenant le stade très compliqué de la diversification de la conférence dans le domaine économique, dans le domaine de l'eau, dans le domaine de la coopération technique, etc. La France ne pourrait-elle pas, à ce stade, justifier sa présence en apportant des solutions ?

On est influent, soit parce qu'on est une valeur de nuisance, comme ont pu l'être certains pays du Proche-Orient qu'il fallait avoir à la table des négociations parce qu'il serait encore plus dangereux de les laisser en dehors, soit parce qu'on apporte un élément de solution.

Moi, je souhaite que la France et l'Europe ne se contentent pas de déplorer d'être absents, ne se cantonnent pas dans le silence en attendant que la conférence rate, ce qui démontrerait que, sans eux, ça rate ! Moi, je souhaite que ça marche. En dépit de toutes les difficultés qu'elle rencontre, cette conférence constitue une chance historique. Que l'Europe et la France, dans la phase qui s'engage, sur le plan économique et technique et pour les problèmes de l'eau déclarent : voilà ce que nous pouvons apporter. Alors, nous retrouvons, même si nous ne sommes pas physiquement présents à la table des négociations, un droit moral à intervenir et à orienter la solution dans le sens qui nous paraît conforme aux droits fondamentaux des populations et au message que nous avons à transmettre.

Le vrai problème, monsieur le ministre d'Etat, c'est que nous ne savons quoi dire. On l'a bien vu avec la déclaration selon laquelle les pays d'Europe centrale et orientale devraient attendre des dizaines et des dizaines d'années avant d'entrer dans l'Europe ; elle a été comprise comme tuant l'espoir. Or, personne n'a pensé les faire adhérer du jour au lendemain. Et beaucoup de solutions ont été évoquées par tous ceux qui connaissent ces problèmes : ce qu'on a appelé la période de transition extérieure ou les étapes conditionnelles, pour organiser les cercles concentriques qui constituent l'organisation normale du continent européen.

Entre se refermer sur l'acquis communautaire à douze et ouvrir l'Europe, opération périlleuse qu'il ne faut réaliser ni trop vite ni n'importe comment ! pour ne pas détruire le moteur, il existe des solutions qui préservent ce qui doit être préservé dans notre construction sans pour autant renvoyer à des échéances inconnues le sort de ces nouvelles démocraties, elles aussi situées en Europe. Il n'y a pas d'espoir s'il n'y a pas de date. Pour nous-mêmes, dans la construction du marché commun, la période de transition, avec ses étapes, ses obligations chiffrées et son calendrier, a joué un rôle positif. Pourquoi refuser l'équivalent à des pays qui sont nos voisins, qui sont européens et qui viennent d'opter pour la démocratie ?

La France a un rôle précis à jouer, celui de trouver la solution qui à la fois préserve la Communauté européenne et offre des perspectives concrètes aux pays qui viennent de prendre le risque d'abandonner des systèmes totalitaires et qui, dans un état de grand délabrement, tentent de se rapprocher d'une économie de marché.

Nous, négociateurs français, avons demandé quinze ans pour l'entrée complète de la France dans le marché commun. On pourrait parler de douze à quinze ans, avec des étapes, pour ces pays. Mais ils ne feront pas les efforts nécessaires pour se sauver s'ils n'ont pas un objectif, un but sur lequel ils pourront organiser ces efforts et mobiliser leurs populations. Nous n'avons pas le droit de leur refuser ce but, de leur refuser cet espoir.

On a dit que l'U.R.S.S., c'était les soviets plus l'électricité. Je souhaite que l'Europe, ce soit l'écu plus la démocratie ; c'est-à-dire une puissance économique, mais aussi un idéal, une vertu, une morale, et que cet idéal soit celui d'une certaine conception de la civilisation européenne.

Nous ne sommes pas une super-puissance. Aussi ne pouvons-nous pas intervenir partout. Mais il est des choses que nous pouvons dire : nous sommes pour le droit de vote, nous sommes pour des élections libres. Je l'ai dit à propos du Proche-Orient, à propos du Liban, à propos de l'Afghanistan, à propos du Cambodge. Dieu merci ! dans un certain nombre de cas, on s'oriente vers de telles solutions. Monsieur le ministre d'Etat, n'est-il pas possible que la France prenne systématiquement cette position ? Nous sommes tout de même les mieux placés pour le dire ! Alors, face à la crise yougoslave - là on aurait dû le faire depuis des mois - face aux problèmes du Proche-Orient et devant l'évolution de l'Union soviétique, déclarons d'une voix, ferme, cohérente : rien ne remplace l'exercice libre de leurs responsabilités par les citoyens ; la France est pour la démocratie, partout, de la même façon.

Si nous arrivons à traduire ces paroles dans des propositions concrètes, nous serons présents dans les conférences internationales. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. Nul sur ces bancs ne contestera la difficulté d'établir un budget, entre les négociations à mener avec le ministère des finances et les arbitrages à rendre entre les différentes actions.

Néanmoins, monsieur le ministre d'Etat, vous bénéficiez d'un double atout. Le premier, c'est l'intérêt que le chef de l'Etat semble porter à votre domaine d'intervention ; le second, c'est l'importance des événements intervenus depuis un an.

Ce double atout justifiait notre double attente. Nous pouvions donc attendre d'abord un budget à la mesure de ces événements et également une répartition budgétaire claire qui dégagerait des priorités politiques évidentes. Sur le premier point, nous avons reçu au moins une apparence de réponse. Sur le second, notre déception est à la mesure de nos espoirs.

Le volume global de vos crédits est présenté comme étant en hausse de 7,8 p. 100. Néanmoins, si l'on élimine, d'une part, l'effet change, d'autre part, la revalorisation des contributions obligatoires, le chiffre de la hausse est moindre, 4,3 p. 100 ; l'augmentation serait même, selon certains, encore plus faible. Admettons qu'elle se situe légèrement au-dessus de la hausse moyenne du budget de l'Etat.

Mais l'essentiel est ailleurs. L'essentiel, monsieur le ministre d'Etat, le talent personnel que chacun vous reconnaît ne peut le cacher : vos crédits ne correspondent ni à une volonté politique nette ni à une réelle possibilité d'intervention concrète sur le terrain. Cela, malheureusement, aboutit à un triple résultat qu'il nous faut bien ici dénoncer : l'immobilisme qui vous tient lieu de politique extérieure, l'irréalisme qui caractérise votre communication, enfin le court terme financier qui vous coupe de toute ambition pour la France.

L'immobilisme vous tient lieu de politique. Il nous apparaît, à nous mais également, et c'est plus grave, à l'étranger, que notre pays s'accroche aux situations en place, même s'il s'agit de régimes totalitaires et j'ajouterais surtout s'il s'agit de dirigeants de gauche. Des preuves ? Votre refus d'admettre réellement les changements qui se sont produits dans l'Est de l'Europe. Votre attitude que nous regrettons tous, je crois, aujourd'hui, au moment de la réunification de l'Allemagne - je ne reviendrai pas sur ce qui a été excellemment rappelé tout à l'heure tant par Bernard Stasi que par Jean-François Deniau à propos de visites inopportunes, de voyages mal compris, notamment du côté de Kiev ; ils ont abouti à une brouille réelle et laissent, aujourd'hui encore, nous nous en rendons compte dans nos contacts bilatéraux, un malaise dans nos rapports avec les Allemands.

C'est également votre attitude à l'égard des pays baltes. Nous n'avons vraiment pas fait preuve de la générosité et de l'honnêteté qu'étaient en droit d'attendre de la France des peuples qui ne nous demandaient que la reconnaissance de leurs droits à disposer d'eux-mêmes.

De même, à l'égard de la Yougoslavie, nous avons trop attendu. Nous n'avons pas joué le rôle d'incitation que nous aurions dû jouer auprès de la Communauté économique européenne pour qu'elle mette le holà et lance des menaces susceptibles d'être prises en compte par le gouvernement yougoslave. Nous avons agi un peu comme si ce qui importait, avant tout, c'était de maintenir l'ensemble yougoslave. Toutes les analyses, vous-même vous en rendiez compte, montraient que c'était voué à l'échec.

Quant à notre attitude à l'égard de la Roumanie, elle est condamnée non pas simplement par une population motivée politiquement, mais par l'ensemble de la population roumaine qui ne comprend décidément pas quelle est la position du Président d'une République française en laquelle elle croit et avec laquelle ce pays a des liens si étroits et si anciens.

Votre immobilisme se révèle plus grave encore dans des zones où la présence et la réputation de la France sont plus importantes.

A Madagascar, où notre soutien, ou ce qui a pu apparaître comme tel, au régime du président Ratsiraka, est totalement incompris, il y a des manifestations pendant lesquelles le nom de la France est conspué. Pouvons-nous l'admettre, monsieur le ministre d'Etat ?

Comment se fait-il que nous ayons été le dernier pays à condamner le régime éthiopien qui était considéré comme le plus sanguinaire d'Afrique ? Comment expliquer notre valse-hésitation au Zaïre ? Comment expliquer notre silence au Cameroun ? Comment, enfin, ne pas être troublé par ce que j'appellerai un certain « arrangisme » avec des régimes en place, des régimes totalitaires, voire terroristes ? Comment expliquer, surtout en ce moment, notre attitude bienveillante à l'égard de pays comme la Libye, comme l'Iran ? Comment expliquer notre trop profond silence devant des tragédies telles que celle du Liban ?

Notre immobilisme ne s'explique pas. Il faut changer pour être à la hauteur de la réputation de la France, adopter des positions claires, défendre clairement ce à quoi nous avons toujours cru.

Monsieur le ministre d'Etat, je fais un deuxième reproche à votre politique, à savoir l'irréalisme qui caractérise votre communication.

Lors de la crise du Golfe, nous avons assisté à de grands effets de manches...

M. Gérard Bapt. C'est ce que vous faites actuellement !

Mme Michèle Alliot-Marie. ... et de presse. Mais faute de réaction immédiate auprès de nos amis dirigeants du Maghreb, nous avons, dans les premières quarante-huit heures, laissé passer la chance de jouer un rôle diplomatique déterminant. Faute de moyens militaires suffisants, nous sommes apparus comme quantité négligeable. Nous avons même, dans certains cas, été ridiculisés par les populations locales. Le résultat, ce fut l'annulation de commandes militaires, notamment au profit des Etats-Unis.

Pour n'avoir pas exprimé avec suffisamment de force une position claire, nous sommes aujourd'hui absents de la conférence de Madrid en dépit de tous les engagements et de toutes les déclarations.

Notre irréalisme apparaît aussi au sein de la Communauté économique européenne. Certes, nous faisons de superbes discours, reconnus comme tels par tout le monde ! Mais, pendant ce temps, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne, défendent leurs intérêts nationaux sur les terrains concrets de l'économie. Et nous ? Après l'affaire De Havilland et le mécontentement des agriculteurs, nous verrons sous peu les pêcheurs dénoncer, par leurs manifestations, la faiblesse de notre attitude.

D'irréalisme, nous en faisons preuve enfin à l'égard de l'Est. Là aussi, nous faisons de superbes déclarations. Mais, pendant ce temps, l'Allemagne, l'Italie, le Japon s'implantent dans ces pays, y compris dans des domaines où les entreprises nationalisées françaises auraient un rôle à jouer. Mais elles perdent les marchés.

Jusque dans nos initiatives, nous faisons preuve de méconnaissance des réalités et des espoirs des populations.

Je ne reviendrai pas, moi non plus - parce que c'est un épisode douloureux pour la fierté française - sur l'affaire du putsch de Moscou. Mais comment ne pas dénoncer l'échec

des assises de la confédération européenne de Prague, où les chefs d'Etat les plus proches de nous nous ont dit que cela ne correspondait pas à ce qu'ils attendaient de la France ?

Il faudrait donc et que notre message soit plus clair, et que nous soyons à l'écoute des attentes des populations. Il faudrait, enfin, que nous soyons concrets. Pour ce faire, il faut de l'argent. Toute ménagère le sait et chacun d'entre vous aussi.

Or, et ce sera mon troisième et dernier reproche, monsieur le ministre d'Etat, la politique financière à court terme vous interdit toute ambition pour notre pays. Faute de définir clairement des priorités et de consentir les efforts correspondants dans certains domaines - on ne peut pas les faire dans tous, j'en suis bien d'accord -, nous perdons à la fois notre crédibilité et notre chance de jouer un rôle déterminant dans certaines parties du monde. Le titre III des moyens des services progresse de 3,9 p. 100. Cette augmentation, je le reconnais, est supérieure à l'inflation française. Mais vous oubliez deux choses. D'une part, nous intervenons dans des pays dont la plupart ont une inflation supérieure à la nôtre, d'autre part, nous devons faire fonctionner les nouvelles ambassades ou les nouveaux consulats que nous ouvrons. Enfin, nous sommes dans une période de crise et les crises exigent souvent des moyens financiers supplémentaires.

Monsieur le ministre d'Etat, je souhaite vous poser quelques questions.

En Hongrie, trois mille enseignants de russe ont dû se reconverter. Qu'avons-nous fait pour qu'un certain nombre enseignent le français ?

A l'Est, en Extrême-Orient, nous allons ouvrir de nouveaux postes diplomatiques. Quels sont les moyens mis en œuvre pour que ces ouvertures ne demeurent pas théoriques ?

Comment justifiez-vous la diminution des crédits de coopération avec l'Europe de l'Est ? Ne me répondez pas qu'ils n'avaient pas tous été consommés l'année dernière ; cette réponse condamne ceux qui auraient dû les utiliser.

Le Vietnam et le Cambodge nous demandent à nouveau d'être présents. Mais à tous les coins de rues, sinon dans tous les pâtés de maisons, ce sont des Australiens, des Anglais ou des Américains qui ont installé des centres d'enseignement de l'anglais ! De l'anglais, pas du français !

Enfin, comment accepter une baisse de 25 millions de francs des crédits consacrés aux bourses au moment où pour favoriser les chances de l'économie française dans ces pays, nous devrions promouvoir la formation en français des cadres des pays d'Extrême-Orient ou de l'Amérique latine ?

Nous connaissons bien vos talents d'avocat, monsieur le ministre d'Etat. Malheureusement la politique que vous appliquez est une cause perdue d'avance, parce qu'elle est marquée par la passivité. Vous subissez les événements, vous ne les anticipez pas. Vous les subissez parce que votre politique, prisonnière d'une idéologie, se réduit à de l'attentisme. Or la situation internationale est de plus en plus la résultante de la volonté et de l'action des nations et des gouvernants. Nous en avons eu la preuve avec la réunification de l'Allemagne et avec le démantèlement de l'Union soviétique.

Nous, monsieur le ministre d'Etat, sur tous ces bancs, nous croyons en la France, et en son destin, nous croyons au rôle qu'elle a à jouer dans le monde entier. Nous voudrions qu'elle puisse effectivement jouer ce rôle, en ayant une politique claire et les moyens de cette politique. Aussi, monsieur le ministre d'Etat, plus que votre budget, ce qu'il faut selon nous sanctionner, c'est la politique que vous mettez en œuvre, c'est-à-dire la politique du Président de la République. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Monsieur le président, mesdames, messieurs, il y a au moins, me semble-t-il, un point de consensus sur nos bancs depuis ce matin : chacun s'accorde à reconnaître que nous sommes dans une situation historique considérable. Ce n'est pas d'une grande originalité que de le dire... mais, comme dans toutes les périodes de très grandes ruptures, de très grands bouleversements, plus que jamais le chercheur, l'analyste, le philosophe, l'homme politique doit se poser des questions. Pour autant, il n'a pas obligatoirement de réponse, car les situations historiques importantes, les situations de rupture, sont marquées par l'incertitude.

Je crois, pour ce qui me concerne, être un homme de convictions, mais pas un homme de certitudes. Or je suis un peu surpris, depuis quelque temps, d'entendre - Oh ! pas sur ces bancs, ni aujourd'hui - certains qui, dans le passé, ne m'étaient pas apparus comme des hommes de conviction se présenter comme des hommes de très grandes certitudes.

M. Michel Vauzelie, président de la commission des affaires étrangères, et **M. André Delehedde**, rapporteur pour avis. Très bien !

M. André Bellon. Je crois, pour ma part, que beaucoup de modestie s'impose, beaucoup de conviction aussi. Sachons, simplement, analyser sérieusement ce qui se passe et essayons d'appliquer nos principes à des réalités qui ne sont pas aussi claires que certains le croient ou font semblant de le croire.

Tout événement peut se lire aujourd'hui de deux manières. Nous pouvons dire, par exemple, que la fin du communisme, c'est le développement, enfin, de la liberté. Mais certains diront que c'est, fondamentalement, le renouveau des nationalismes. L'histoire n'a pas encore choisi.

Certains diront : les événements d'aujourd'hui, c'est le développement, partout, des principes du droit international. D'autres affirmeront que c'est la domination d'un seul Etat, qui dit le droit pour lui-même en fonction de ses intérêts. L'histoire, là encore, n'a pas choisi.

Dès lors, réfléchissons à la manière - et c'est, à mon sens, l'objet de notre débat aujourd'hui - dont nous sommes capables de faire en sorte que la réponse à ces questions soit celle que nous souhaitons.

Comme d'autres ici, je me suis rendu à plusieurs reprises en Union soviétique depuis un an et demi. Il nous faut, je crois, analyser de manière responsable, sérieuse, détaillée ce que signifie la chute du communisme. Pour cela, il faut se poser à nouveau la question de savoir quel a été, fondamentalement, le rôle du communisme dans l'histoire.

S'il est vrai que le communisme a été une idéologie de caractère totalitaire - sur ce point, nous sommes d'accord - son rôle historique a été aussi de maintenir en équilibre un ensemble géographique, l'empire soviétique, et, au-delà, les pays qu'il tenait sous sa domination.

L'effondrement de ce système est, certes, la chute d'une idéologie, mais aussi de la cohésion que maintenait cette idéologie.

De ce point de vue, peut-être n'a-t-on pas considéré de façon suffisamment détaillée, du moins dans la presse, la signification du putsch qui s'est passé cet été. Car s'il est vrai que tous ceux qui étaient du côté des putschistes étaient des non-démocrates, peut-on dire pour autant que tous ceux qui étaient de l'autre côté n'avaient pour seul objectif que la démocratie ?

Il y a en ce moment, dans le fonctionnement même du système russe, un recoupement entre des partis divers, dont certains se veulent démocrates, se réclamant de la liberté, alors que d'autres se veulent tout simplement des partis de nationalisme russe.

Peut-être n'a-t-on pas suffisamment analysé, non plus, ce qui s'était passé lors du référendum organisé par M. Gorbatchev sur la constitution d'une union renouvelée de républiques souveraines. Dans la région de Saint-Petersbourg, les « non » ont rassemblé 45 p. 100 des suffrages. Une telle réponse n'est pas uniquement une réaction contre Gorbatchev ; elle est, aussi, l'affirmation de l'identité russe à un moment de son histoire.

Peut-être n'a-t-on pas non plus suffisamment analysé les résultats des élections présidentielles. M. Jirinovski, qui se présentait comme porteur de l'identité grand-russe et du renouveau russe contre les autres peuples, a, en effet, obtenu, alors qu'il était inconnu la veille, 15 p. 100 des voix.

Ce sont là des réalités qui s'affrontent, qui s'opposent et sur lesquelles nous n'avons pas seulement à prendre position. De notre attitude à leur égard dépendra leur évolution. C'est cela, au fond, notre vrai débat aujourd'hui.

M. Richard Cazenave. Vous ramez à contre-courant !

M. André Bellon. Les avis sont très divers sur l'attitude qu'il convenait d'adopter vis-à-vis de la Yougoslavie. On a dit qu'il fallait faire ceci, ou cela.

La position qui a été prise vis-à-vis des Républiques, en particulier de la Slovénie et de la Croatie, peut, il est vrai, avoir été perçue par la Serbie comme lui laissant les mains libres. C'est du moins l'hypothèse qu'ont avancée certains analystes.

Mais pouvait-on, compte tenu des ambitions de la Serbie, faire autre chose que ce qui a été fait, à savoir essayer de maintenir une cohésion de la fédération yougoslave sur la base des principes qui sont les nôtres et essayer de les imposer à tous, y compris au régime qui prévaut en Serbie ? La question n'est pas aussi simple que certains semblent le penser, et les réponses sont complexes.

La difficulté, du moins pour nous socialistes, vient de la nécessité de reconnaître deux revendications qui peuvent malheureusement, à un certain moment, être contradictoires : l'identité des nations et le développement de la liberté sur les nouveaux territoires ainsi constitués. Ces revendications manquent parfois de cohérence. C'est à nous de la leur donner.

Les contradictions entre les Républiques sont réelles. Des Républiques ignorées jusqu'alors ont réémergé. Je pense à des peuples que le Français moyen ne connaissait pas et dont le nom fait sourire : les Gagaouzes, les Tchétchènes. Hormis ceux qui avaient lu Alexandre Dumas, personne n'en avait entendu parler !

Il reste que, pour la première fois depuis fort longtemps, les peuples se sont remis en marche. Leur identité se réaffirme. Comment faire pour trouver un système équilibré ?

Le procès qui a pu être fait à ce sujet me semble un mauvais procès. Il existe, me semble-t-il, de la part de la France, et, plus généralement de l'Europe, la volonté de rechercher une nouvelle cohérence tout en reconnaissant les identités nouvelles. Au fond, le problème n'est pas de maintenir ce qui existait ; il est de savoir comment peuvent être réalisées des unions de nationalités sur des bases nouvelles. Ce n'est pas aussi simple qu'on le croit. Cela dépend avant tout des pays concernés et de leur situation économique. Ne croyons pas que nous puissions le résoudre d'un trait de plume ou d'un effet de manches à cette tribune. Ce sera un processus historique long qui impose que, avec d'autres, nous sachions créer une force politique au sein de l'Europe.

La question de l'Europe est centrale. En effet, l'Europe des Douze, du moins telle qu'elle a été conçue, semble relativement inadaptée pour accueillir ces nouvelles nations. Doit-on pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain ?

La forme que l'Europe a prise, en particulier le lien très profond qui s'est créé entre la France et l'Allemagne, peut être un atout particulièrement fort pour créer des liens nouveaux, sous des formes à définir, avec de nouveaux Etats.

Je ne crois pas qu'il y ait là de contradiction, pas plus qu'il n'y a de contradiction entre réémergence du fait national d'une part, liberté et démocratie d'autre part. Il nous faut tout simplement intégrer ce fait national dans le cadre existant. L'Europe ne doit pas se fermer aux autres. Elle doit savoir dialoguer avec eux, même si ce dialogue ne sera pas immédiat et prendra des formes auxquelles nous ne sommes pas habitués.

Au passage, peut-on dire que, pour les Douze, aucune question ne se pose ? La préparation du sommet de Maastricht a bien montré qu'il pouvait y avoir quelques nuances dans la mise en œuvre de certaines politiques, que certaines exceptions étaient accordées à tel ou tel pays du Sud, que l'Angleterre n'entrait pas dans le jeu commun. Tout cela peut être négocié. Dès lors, je ne crois pas qu'il soit de bonne politique de mettre en avant un prétendu refus du Gouvernement de prendre en compte les éléments nouveaux. Il me semble, au contraire, que tout le monde cherche, sous des formes peut-être différentes - mais alors, parlons-en - à intégrer les nations nouvelles qui se font jour. C'est, en tout cas, le vœu que je forme au nom du groupe socialiste.

Pour en revenir au sommet de Maastricht, le renforcement des liens entre la France et l'Allemagne me paraît fondamental pour la prise en compte des réalités nouvelles, et non pas contradictoire avec cette prise en compte.

Le problème, au demeurant, se pose aussi en termes économiques : avons-nous les moyens de faire en sorte que ces nouveaux pays puissent, d'une manière ou d'une autre, participer à un jeu qui se veut, pour l'essentiel, celui d'économies relativement développées ? Je n'en ai pas l'entière conviction. Cela mériterait inventaire. En tout cas, pour certains pays, la

Pologne par exemple, on se rend bien compte que leur situation économique ne leur permet pas de se prêter pas au même jeu que nous.

Par ailleurs, monsieur le ministre, une réflexion pourrait être engagée sur la MICECO, qui me paraît avoir montré quelques faiblesses...

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. André Bellon. ... et sur laquelle nous aimerions avoir quelques précisions.

Mais une bonne conception de l'Europe, c'est aussi la prise en compte de la diversité française : la France, tout en souhaitant la stabilité dans l'Europe centrale, porte ses regards sur la zone méditerranéenne.

Au passage, on me permettra de dire qu'il est difficile de tenir le discours que l'on a entendu encore aujourd'hui, consistant à dire qu'il faut que nous soyons plus présents en Europe centrale tout en prônant par ailleurs les vertus de l'économie libérale. Qui doit être présent, en effet ? L'Etat donne les moyens, mais encore faut-il que les acteurs économiques jouent le jeu. Il y a là matière à bien des discussions, compte tenu de la tradition française !

La tradition française, je le disais il y a un instant, c'est aussi la zone méditerranéenne. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit à ce propos le président Michel Vauzelle, mais je crois que l'approfondissement, l'harmonisation, la redéfinition de l'Europe dans sa nouvelle configuration passent sans aucun doute par une configuration méditerranéenne beaucoup plus élaborée, par une meilleure relation entre les divers pays. Les négociations « cinq plus cinq » représentent incontestablement un pas en ce sens. Il importerait de les prolonger très rapidement. M. Vauzelle a fait à cet égard des propositions sur lesquelles je ne reviens pas.

Comment se configure le monde aujourd'hui ? Va-t-on voir un seul pays dire le droit, les autres s'alignant peu ou prou, ou, au contraire, avons-nous encore une marge de manœuvre ?

J'apporterai à cette interrogation trois réponses.

Premièrement, je crois que le discours qui a été trop développé ces dernières années sur l'obsession du « tout libéral » en matière économique va incontestablement dans le sens d'un renforcement de la plus grande puissance, les Etats-Unis. Car ce discours sur le « tout libéral », c'est son discours.

Il est fonction de sa propre économie, mais n'est pas toujours cohérent avec notre situation, et une réflexion s'impose incontestablement sur le rôle de l'Etat, sur le type d'économie que nous souhaitons, sur le projet politique, économique et social que nous entendons développer.

Dans le même ordre d'idées, chacun est conscient que les négociations du G.A.T.T. se déroulent dans un climat difficile, un climat d'affrontements et de contradictions. J'en viens d'ailleurs à me demander si une clarification ne serait pas préférable et s'il ne vaudrait pas mieux pas d'accord du tout plutôt qu'un mauvais accord !

Enfin, la création d'un espace européen, c'est aussi l'affirmation de valeurs qui ne soient pas seulement le marché, encore le marché, toujours le marché. En cette période où les peuples se sont remis en marche, où ils se retrouvent sur des territoires identiques, où le problème de l'immigration se pose dans de nombreux pays, certaines valeurs françaises mériteraient d'être remises en lumière. Peut-être aurions-nous intérêt à revaloriser ces thèmes qui nous paraissent tellement désuets dans notre enfance et qui ont nom République et laïcité, comme instruments d'intégration. En tant que Français, nous avons de ce point de vue un message à faire passer à l'ensemble du monde, à charge pour lui, cela va de soi, d'en retenir ce qu'il voudra.

Je mettrai dans le même panier - veuillez excuser le terme, madame le ministre - l'importance que j'attache à la francophonie, thème que nous avons abordé devant la commission des affaires étrangères.

C'est dans ce cadre, monsieur le ministre d'Etat, que nous avons à parler de votre budget, c'est-à-dire des moyens. Sont-ils adaptés ? Comme l'a fait Mme Alliot-Marie, je dirai qu'avant de parler des moyens, il faut savoir ce que l'on veut en faire.

Je trouve pour ma part le budget plutôt bon. Les moyens sont en progression significative. Ils correspondent à une volonté de présence affirmée. Cela étant, je mettrai deux bémols.

Le premier n'entre pas tout à fait dans le champ de notre débat d'aujourd'hui, mais plutôt dans celui que nous avons eu avec Mme Edwige Avice. Nous avons relevé quelques insuffisances dans le domaine qui la concerne. Je n'y reviens pas.

Le second est relatif à l'exécution du budget. Je l'ai évoqué la semaine dernière à l'occasion de l'examen du budget de la coopération. Il ne concerne pas particulièrement votre département, mais il faut bien que nous en parlions à quelqu'un, à charge pour vous de le rapporter au ministre du budget.

L'interprétation qui est faite de l'article 13 de la loi organique par la direction du budget me paraît inacceptable. La lecture que la direction du budget fait de cet article n'est pas, à mon avis, conforme à l'esprit qui animait les auteurs de la loi. La Cour des comptes le dit d'ailleurs année après année. Qui plus est, le gel des crédits n'est absolument pas prévu dans la loi organique.

Lorsque, au surplus, comme cela a été le cas avec le budget de la coopération dont j'ai eu à connaître les crédits, les responsables du budget non seulement procèdent à des annulations de crédits, mais en tirent prétexte pour établir des comparaisons non pas de loi de finances initiale à loi de finances initiale, mais de loi de finances initiale à loi de finances initiale de l'année précédente amputée des crédits annulés, la méthode devient non seulement illisible, mais encore condamnable. Nous devons débattre de ce problème entre nous, toutes tendances confondues, car il y va du contrôle que le Parlement doit normalement exercer sur le budget de la République.

M. Philippe Séguin. Vaste sujet !

M. André Bellon. C'est sous le bénéfice de ces remarques, monsieur le ministre d'Etat, que, constatant les incertitudes de la période et la nécessité d'y réfléchir avec conviction, mais sans trop de certitudes affirmées - à trop en avoir, on se mord parfois les doigts - le groupe socialiste votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, « la critique est aisée, mais l'art est difficile ».

Mon propos sera, n'en doutez pas, constructif, ce qui ne veut pas dire que je ne prenne pas en compte, et parfois même partage, certaines des remarques qu'ont présentées les meilleurs experts parmi nous.

Je me réjouis de constater que, au fond, les affaires mondiales ne sont plus étrangères pour personne, sauf, semble-t-il, pour la plupart de nos collègues et la plupart des journalistes. Quoi qu'il en soit, disons-nous que nous sommes la fine fleur du Parlement français, et que nous parlons devant la fine fleur de la presse française. (*Sourires.*)

Les grands pays - et la France est un grand pays : toutes les remarques que nous avons entendues jusqu'ici ont tendu à souligner le rôle qu'elle a le devoir de jouer - ne peuvent que se réjouir de voir notre pays doté d'un meilleur budget.

L'année dernière, monsieur le ministre d'Etat, en terminant mon propos, je souhaitais une sorte de loi de programmation diplomatique. Aurais-je été entendu ? Il me semble, en effet, que les chiffres du budget de 1992 vous permettent de déployer davantage notre diplomatie.

Construire, disais-je. Quels que soient mes regrets de voir la fusée Europe démarrer moins vite que la fusée Ariane, de constater quelques retards à l'allumage, je dirai que votre talent, votre détermination, votre discrétion aussi, alliés à un sens certain de la communication, ont permis de faire comprendre certains problèmes à nos compatriotes.

Mon propos - et je souscris à tout ce qui a été dit avant moi - se veut plus un encouragement qu'une critique, comprenez-le bien. Il faut, partout, mettre l'accent sur la démocratie.

En commission des affaires étrangères, vous avez aimablement plaisanté, disant que si cela ne venait d'un ami comme moi, vous considéreriez comme presque injurieux de vous souhaiter de faire davantage progresser la démocratie de par le monde. Mais je vous rends hommage sur ce point. Croyez que je ne vous fais pas de procès d'intention. Je dis simple-

ment - et Jean-François Deniau a eu raison d'insister sur ce point - que la mission de la France, la mission de l'Europe, c'est de répandre le pluralisme et de le protéger, qu'il s'agisse du pluralisme politique, du pluralisme syndical, du pluralisme culturel ou du pluralisme religieux.

Nous en avons eu une leçon éclatante l'année dernière et au début de cette année. Qui a provoqué la guerre du Golfe ? Certes pas les démocraties ! Elles ont réagi comme à leur habitude, avec circonspection et prudence. Elles ont tenté d'éviter la guerre. Et vous avez été l'un des grands acteurs de cette tentative. Mais on n'a pu éviter le conflit. Qui avait provoqué ce conflit ? Un dictateur ! C'est clair.

Les démocraties ne provoquent jamais les guerres. Pourquoi ? Parce que, à l'intérieur comme à l'extérieur, elles sont respectueuses d'autrui. Les démocraties ne sont point parfaites, nous en sommes bien d'accord, mais elles sont tout de même le meilleur système possible pour des sociétés.

La France fera, j'en suis sûr, de plus en plus d'efforts pour promouvoir la démocratie pluraliste. Car, sans pluralisme, il n'y a pas de démocratie. Et ceux qui ironisent sur la démocratie formelle se trompent lourdement. Sans démocratie formelle, il n'y a pas de démocratie du tout.

D'où, monsieur le ministre d'Etat, quelques appréciations que je vais porter sur votre politique.

Vous avez admirablement tenu la conférence sur le Cambodge. C'est bien la France qui a permis cet accord inespéré, qui va - ô grande première ! - permettre à ce pays, après le drame terrible qu'il a connu, d'être gouverné par un conseil national suprême, en attendant que se déroulent des élections libres.

La méthode est nouvelle, mais elle me paraît riche d'enseignements.

Partout devraient être généralisées les élections libres sous contrôle international. C'est notre responsabilité, à nous, Français, comme membres du Conseil de sécurité, de le dire *urbi et orbi* : il faut, sur ce point, renforcer les pouvoirs de l'O.N.U. Il n'y a pas seulement un droit d'ingérence, il y a un devoir d'ingérence là où un peuple est menacé, là où un peuple est torturé. Voyons ! N'est-il pas temps, pour finir ce siècle de fer et de sang qui a vu deux guerres mondiales, l'Holocauste, le nazisme, le Goulag, etc., et amorcer un millénaire meilleur, de promouvoir véritablement partout ce pluralisme qui réglera beaucoup de problèmes, même si, certes, il en posera beaucoup d'autres ? Les exemples qu'avait cités M. Jean-François Deniau ne sont pas absents des mémoires, qu'il s'agisse de Madagascar, du Liban, de certains pays d'Amérique latine, qu'il s'agisse de Cuba, cher collègue Millet ! Vous avez, tout à l'heure, défendu le droit de Cuba à ne pas être isolé. Je vous répondrais volontiers : « Cuba, si ! Fidel, no ! » Et je me rappelle avec grand plaisir que c'est le Président de la République française qui a fait sortir de sa geôle un certain Valladares ! Il ne faut jamais oublier cela : la France, en cette affaire, a joué son rôle contre une dictature. Il faudrait arriver, à la fin de ce siècle, à éliminer la plupart des régimes militaires, la plupart des dictatures - civiles ou militaires, peu importe. Il faut le pluralisme.

M. Gilbert Millet. Vous voulez une nouvelle « Baie des Cochons » ? Vous voulez l'invasion de Cuba ?

M. Jean-Marie Daillet. Aussi me suis-je personnellement lancé dans la grande aventure d'une organisation non gouvernementale qui n'est pas encore reconnue et qui s'appelle Démocrates sans frontières.

Je tiens à rendre hommage à l'action discrète, mais en même temps habile, que vous avez menée au Yémen. Vous y êtes allé récemment. Comme vous avez eu raison ! C'est tout à fait cohérent avec les efforts que vous avez déployés pour essayer d'éviter la guerre au Proche-Orient. Le Yémen avait pris une position qui n'était pas exactement la nôtre, mais vous y êtes allé, et vous avez eu raison. Peut-être aurez-vous constaté que certaines petites équipes médicales françaises faisaient du très bon travail sur le terrain. Je profite de l'occasion pour vous remercier d'avoir pris les décisions qui s'imposaient afin de permettre à ces équipes - dont le « rapport qualité-prix », comme diraient les économistes, est particulièrement brillant -, de continuer leur travail.

Personne, ici, n'a évoqué le cas de la Birmanie, qui a pourtant été par deux fois sous les feux de l'actualité : une première fois avec l'attribution du prix Nobel à une grande figure de la résistance birmane et une seconde fois avec la

persécution dont celle-ci semble être de nouveau la victime. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner de ses nouvelles ? Que peut faire la diplomatie de la France pour sauver cette héroïne et pour aider à l'instauration de la démocratie dans ce pays ?

Promouvoir la démocratisation et le pluralisme partout - en Afrique, au Proche-Orient -, c'est non seulement aller dans le sens de l'excellent discours de La Baule, c'est surtout la première des aides humanitaires. C'est si vrai que, lorsque Médecins sans frontières, Médecins du monde et toutes ces grandes et magnifiques organisations non gouvernementales sont empêchées de travailler, c'est dans les pays soumis à des régimes totalitaires. Médecins sans frontières ou Médecins du monde ne pouvaient plus travailler, par exemple, dans l'Ethiopie de Mengistu. C'est tout à fait significatif.

La première des actions humanitaires, c'est de donner aux gens la liberté, avec, bien entendu, le mode d'emploi - mes propos s'appliquant particulièrement, bien sûr, à l'Europe centrale et orientale.

Il y a un devoir d'assistance à peuple en danger. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes - et je réponds là à un autre propos de M. Millet - n'est évidemment pas le droit des dictateurs à disposer de leur peuple. C'est tout à fait clair. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises dans cet hémicycle, et je ne cesserai de le répéter.

A cet égard, il faut augmenter les moyens de l'O.N.U., comme il faut, au niveau européen - si nous voulons éviter un déficit démocratique, que nous nous verrions reprocher -, accroître les pouvoirs du Parlement européen.

Alors que l'on assiste partout - et c'est par là que je conclurai ma brève intervention - à la fin de ce qu'Ismaïl Kadaré appelait le « palais des rêves », le palais des rêves totalitaires, la France et l'Europe sont attendues, que dis-je, demandées. (*Applaudissements plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre et du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan),

Affaires étrangères (*suite*) :

Annexe n° 1. - M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial :

Avis n° 2256, tome I (Relations culturelles internationales), de M. Bernard Bardin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Avis n° 2257, au nom de la commission des affaires étrangères, tome I de M. André Delehedde, tome II (Action humanitaire) de M. Charles Pistre, tome III (Immigration) de M. Bernard Stasi, tome IV (Relations culturelles et francophonie) de M. Xavier Deniau ;

Avis n° 2258, tome I, de M. Bertrand Gallet, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Affaires européennes :

Annexe n° 2. - M. Martin Malvy, rapporteur spécial ;

Avis n° 2257, au nom de la commission des affaires étrangères, tome V (Institutions, marché unique, monnaie) de M. Jean Seidlinger, tome VI (Recherche, transports, environnement) de M. Jean-Yves Le Déaut.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER*



LuraTech

www.luratech.com